



## Tunisie - Elections locales

# Fatigue démocratique, apathie électorale, ... Où va la Tunisie ?

### A LA UNE

L'endettement intérieur un défi pour les liquidités des banques en Tunisie?

### ECO-FINANCE

Accord de libre-échange tuniso - turc  
Sa révision consensuelle n'a pas satisfait tout le monde

### AFRIQUE

La Tunisie a un potentiel d'exportation inexploité

### CHRONIQUE

Dessinez-moi le monde

LES FORFAITS INTERNET  
**ONE CONNECT**  
POUR UNE GESTION FLEXIBLE ET  
MAITRISEE DE VOTRE FLOTTE MOBILE

Retrouvez les solutions Business de TT  
sur [businessstawa.tn](https://businessstawa.tn)



1288

**WMC Editions Numériques**

Société éditrice : IMG sa

**ADRESSE :**

Rue Lac Victoria-Rés.Flamingo

les Berges du Lac - Tunis

Tél. : (+216) 71 962 775

(+216) 71 962 617

(+216) 21 18 18 18

(+216) 20 313 314

(+216) 55 313 314

Fax : (+216) 71 962 429

Email : img@planet.tn

www.webmanagercenter.com

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**

Hechmi AMMAR

**RÉDACTEURS EN CHEF**

Amel BelHadj Ali

Talal Bahoury

**RÉDACTION**

Ali Driss

Khmaies krimi

Hajer Krimi

Amani ibrahimi

Sarra Boudali

**PHOTOS**

Anis MILI

**DESIGN INFOGRAPHIE**

Hynd GAFSI

Hela AMMAR

**DIRECTION COMMERCIALE**

Meryem BEN NASR

**ADMINISTRATION**

Raja Bsaies

Walid Zanouni

**FINANCE**

Mohamed El Ayed

**Prix :** 3 Dinars

**Abonnement annuel :** 120 Dinars

(inclus 2 mois gratuits)

**CopyRight**

Internet Management Groupe - IMG

# WEBMANAGERCENTER *Le mag*

Hebdomadaire n°175 du 28 Décembre 2023



Tunisie - Elections locales :

## **Fatigue démocratique, apathie électorale, ... Où va la Tunisie ?**

Dimanche 24 décembre, Mokhtar Lamari, économiste et universitaire tunisien installé au Canada, publiait sur son blog « Economics for Tunisia » un article sur les élections locales en Tunisie...



L'endettement intérieur :

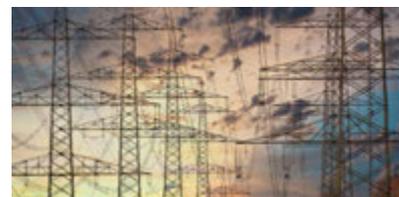
## **un défi pour les liquidités des banques en Tunisie?**

L'exposition des banques au risque souverain s'est accrue pour s'élever à 20,7% du total actif en 2022, contre 19,2% une année auparavant, révèle la Banque Centrale de Tunisie (BCT) dans son rapport annuel sur la supervision bancaire pour l'exercice 2022 publié vendredi.



## **Affaire BFT : Un verdict de la CIRDI favorable à L'État tunisien**

Selon nos informations la CIRDI vient d'annoncer sa sentence dans l'affaire BFT, opposant l'Etat tunisien au groupe ABCI investments (Affaire CIRDI n° ARB/04/12)...



## **Production d'électricité à partir des énergies renouvelables : Fin du conflit entre la STEG et les sociétés d'autoproduction?**

Le chef du gouvernement a publié, un arrêté portant approbation du contrat type de transport de l'électricité produite par les sociétés d'autoproduction d'électricité à partir des énergies renouvelables (EnRs) et d'achat des excédents par la Société tunisienne de l'électricité et du gaz.



**BOURSE**



**AFRIQUE**



**ACTUALITÉS**



**IDÉES & DÉBATS**



**SPORT**



## **Tunisie : des mesures pour améliorer l'accès au financement des TPME**

Les recommandations de la feuille de route pour améliorer l'accès au financement des très petites et moyennes entreprises, s'articulent autour de trois axes sur le financement par l'endettement, par les fonds propres et par les structures et mécanismes d'appui aux TPME...



## **Dessinez-moi le monde**

Quand j'étais plus jeune, j'aimais lire St Exupéry et me prenais quelques fois pour «Le Petit Prince», m'imaginant bien entendu plus princesse que prince. Je demandais innocemment «Dessine-moi un mouton...».

# Be the change... Be IONIQ 5.



\*Étude IPSOS – Qualimétrie  
Septembre à Novembre 2022  
Plus d'infos sur [escda.tn](http://escda.tn)

[www.hyundai.com.tn](http://www.hyundai.com.tn)

 **HYUNDAI**



*Tunisie - Élections locales*

## Fatigue démocratique, apathie électorale, ... Où va la Tunisie ?

**Dimanche 24 décembre, Mokhtar Lamari, économiste et universitaire tunisien installé au Canada, publiait sur son blog « Economics for Tunisia » un article sur les élections locales en Tunisie. La journée électorale clôturée, la réaction à son écrit arriva vite, venant de Najib Ben Ayed, de formation économiste et opérateur privé qui a donné**

**le nom à l'article ci-présent. Un échange assez édifiant sur la réalité socio-politique tunisienne que nous nous permettons de republier sur WMC.**

« Les universitaires tunisiens expatriés en Amérique du Nord observent, la main sur le cœur, le taux de participation aux élections locales ayant eu lieu

dimanche 24 décembre, écrivait Mokhtar Lamari. Un taux de participation inférieur à 33% veut dire échec et camouflet. C'est déjà le cas, ce qui annonce un début d'un pénible compte à rebours... Les Tunisiens sont entrés dans les bureaux de vote dimanche lors des premières élections pour une nouvelle deuxième chambre du parlement en vertu d'une constitution

adoptée l'année dernière par le président Kais Saied. Les opposants à Saied soutiennent que l'élection est la dernière étape de l'agenda "autoritaire" du président. Ils appellent au boycott de ces élections, jugées de facto inutiles, coûteuses et peu justifiables, alors que l'économie est à genoux ».

**»La démocratie est mesurée par l'engagement électoral et le dialogue critique.» - Moktar Lamari**

*Ce à quoi répond Najib Ben Ayed en titrant : « Fatigue démocratique, apathie électorale : où va la Tunisie ? »*

« Tout en saluant les universitaires Tunisiens installés en Amérique du Nord, et tout en leur rendant hommage pour la qualité de leurs enseignements, et leurs travaux dans leurs différents domaines d'expertise, je me permets de relever un optimisme exagéré en fixant la barre du taux de participation éventuel à 33%.

Alors que nous restons sur un record mondial d'abstention pour les élections législatives tenues au mois de juillet dernier, s'agissant d'élire les députés pour une institution familière aux Tunisiens, on ne pouvait guère s'attendre à mieux, pour des

élections censées asseoir une nouvelle chambre, dont la loi fondamentale n'est pas encore écrite, dont les prérogatives sont floues ou méconnues et dont la plupart des Tunisiens n'en saisissent ni l'utilité et ni la finalité. Ces élections à répétition, et les désastres à répétition auxquels elles donnent lieu, consacrent hélas une approche de gouvernance initiée en Tunisie depuis 2011 et particulièrement mieux suivie ces dernières années, à savoir la fuite en avant, sous toutes ses déclinaisons : politique, institutionnelle, économique, financière, sociale, etc... Quel que soit le secteur et quel que soit l'objet, on s'interdit toute autocritique, toute évaluation, toute appréciation. On ne tolère plus aucune mise en cause, aucun désaveu, aucune critique, aucune opposition.

**»L'échec des urnes reflète souvent un fossé entre le peuple et ses dirigeants.» - Najib Ben Ayed**

Il en découle une banalisation de tout et pour tout. Alors que dans les régimes démocratiques, un taux d'abstention de 90% dans une élection nationale se répercute par un séisme politique, engendrant le renvoi des premiers responsables politiques du pays, la nullité de

l'élection elle-même pour défaut de représentativité et de légitimité des élus, chez nous, le parlement élu avec 10% du corps électoral se réunit et légifère ! Ainsi donc des taux de participation de 10% ne sont plus frappés par l'anathème démocratique et la récurrence n'est plus perçue comme un vice.

**»La résistance muette des abstentionnistes révèle un mécontentement profond.» - Najib Ben Ayed**

**L'échec des élections récentes poussera-t-il les décideurs politiques à changer de cap ?**

Cet échange entre un expatrié tunisien universitaire émérite qui vit au Canada avec le regard rivé sur la mère patrie suivant au grain ce qui s'y passe, commentant et analysant les faits économiques et un opérateur privé révèle le désarroi des Tunisiens où qu'ils soient à propos des politiques suivies dans leur pays.

Les décideurs sur place devraient peut-être initier une véritable réflexion et une autoévaluation de leur exercice du pouvoir en évitant surtout de jeter l'anathème sur les autres qu'il s'agisse de « comploteurs, mercenaires politiques, médias aux bottes des



## Élections locales

Le président de l'Instance Supérieure indépendante pour les Élections (ISIE), Farouk Bouasker, a annoncé que le taux de participation général aux élections des conseils locaux s'est établi à 11,66%, soit 1.059.000 électeurs.

Le registre électoral compte plus de 9 millions d'électeurs.

lobbys traitres » ou prétendus ennemis de la patrie. Car pour la plupart des Tunisiens véritables patriotes, qui considèrent la page de la nahdha et de ses alliés tournée, la responsabilité incombe en prime à ceux qui dirigent aujourd'hui la Tunisie sur son recul à tous les niveaux.

En boudant les urnes, 88% des Tunisiens refusent de décerner un satisfecit à des gouvernants qui ne répondent plus à leurs attentes et qui ont déçu leur espoir de voir le pays reprendre son essor. Une Tunisie qui résiste et s'oppose par la démission et le silence.

Depuis 2011, le poids des abstentionnistes n'a cessé de s'affirmer devant les décideurs politiques du pays. Une résistance muette observée du temps de Ben Ali durant le règne duquel, le pays n'a, pourtant pas, traversé autant de débandades et l'économie n'a pas essuyé autant d'échecs.

*La Tunisie qui ne répond plus aux vœux de ses électeurs n'arrive plus à les convaincre du bien-fondé des choix entrepris dans la gestion des affaires de l'Etat.*

Plus qu'un déficit de connaissance fondamental pour l'éducation à la citoyenneté tunisienne, c'est le vécu des Tunisiens décevant à plus d'un titre qui s'est exprimé par cette ignorance des élections. L'engouement de 2011 a fait place

à beaucoup de désillusions nées d'une fracture profonde entre le peuple et non la « populace » et ceux qui, en haut lieu, décident de son avenir et du futur du pays. Le peuple souffre et exprime son rejet des politiques suivies en se retranchant dans un mutisme têtue.

L'échec des élections locales prouve encore une fois que la guerre pour gagner l'approbation du peuple ne passe pas par la chasse aux sorcières, ou les arrestations aveugles au nom de la lutte contre la corruption !

L'échec des récentes élections prouve que le Parti « Irhi » (écrase) ne pèse rien face à la majorité silencieuse. Une majorité qui attend et espère toujours une révision des politiques suivies pour un mieux être et pour un véritable rétablissement de l'Etat de droit sans fausses allégeances et sans populisme outrancier.

L'amour et le respect dus aux gouvernants ne se mesure pas aux commentaires approuvant tout acte émanant de l'autorité supérieure, car ils peuvent porter un autre nom: une soumission née de la peur. La foi dans un régime émane du respect et de la confiance qu'il peut instaurer en établissant l'Etat de droit.

*Les peuples sont versatiles et dans l'histoire de la Tunisie, il y a eu un grand poète qui a tout*

*résumé dans les vers suivants :*

« Doucement ! Que ne te trompent pas le printemps,  
La clarté de l'air et la lumière du jour

Dans l'horizon vaste, il y a  
l'horreur de la nuit

Le grondement du tonnerre et les  
rafales du vent

Attention ! Sous la cendre, il y a  
des flammes

*Celui qui plante les épines récolte  
les blessures »*

*Vous l'avez reconnu, c'est le  
grand, l'immense Abou Al Kacem  
Chebbi*

*Amel Belhadj Ali avec Economic  
for Tunisia*



## *Énergies vertes*

# La Tunisie encore au stade des études de faisabilité

**En principe, lorsqu'on veut lancer un nouveau produit ou un créneau porteur, la première chose qu'un gouvernement ou une entreprise devraient entreprendre, c'est former les ressources humaines qui vont valoriser cette nouvelle activité. Nous sommes amenés à rappeler cette règle basique parce que nous sommes fortement surpris par une déclaration faite, début décembre 2023, sur la formation dans les énergies vertes, par le ministre de**

**l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Moncef Boukthir.**

Ce dernier a révélé que son département vient d'obtenir de la Banque mondiale un don d'un million de dollars pour mener une étude de faisabilité technique pour la création, au sud du pays (Tataouine), d'un centre intégré pour la formation de techniciens dans les énergies renouvelables en attendant de trouver un investisseur pour le financer. Selon nos informations,

cet investisseur serait italien. Il en a été question lors d'une réunion qui a eu lieu au mois de juillet 2023 entre le ministre et l'ambassadeur d'Italie à Tunis, Fabrizio SAGGIO. Pour revenir à cette déclaration du ministre, elle nous paraît saugrenue. Elle arrive très en retard.

### **Une déclaration qui appelle trois remarques**

La première remarque consiste à rappeler au ministre que la Tunisie a été pionnière en



matière de prise de conscience des enjeux des énergies renouvelables. Le ministère de l'enseignement supérieur aurait dû normalement anticiper, depuis longtemps et programmé, des établissements d'enseignement supérieurs (Instituts, ISET...) pour la formation de ressources humaines requises pour développer, par nos propres moyens, le marché des énergies vertes en Tunisie.

Pour mémoire, concrètement la Tunisie a mis en œuvre, l'espace, d'une quarantaine d'années, trois belles réalisations dont les différents gouvernements acquis aux lobbys fossilistes, n'ont jamais voulu valoriser.

### Les réalisations passées ne justifient pas l'absence de préparation pour l'avenir.»

La première n'est autre que la création, en 1983, à Borj Cedria (banlieue sud de Tunis), du Centre de Recherche et des Technologie de l'Énergie (CRTEn). Ce centre de recherche et de développement (R&D) opérant sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), a été un pionnier dans le développement des énergies renouvelables.

Plusieurs innovations, voire des inventions, sont à son actif. A

titre indicatif, il y a lieu de citer : l'installation de la première centrale thermodynamique fonctionnant à l'énergie solaire en Afrique, la fabrication de la première cellule solaire photovoltaïque à base de silicium à l'échelle tunisienne et africaine, la production à l'échelle pilote de cellules photovoltaïques, ce qui a constitué une première à l'échelle africaine et arabe, l'amélioration du rendement de conversion photovoltaïque des cellules de mauvaise qualité.

### «L'histoire de nos échecs doit nous pousser à une introspection critique.»

Une première internationale, la fabrication de 25 mallettes pédagogiques pour le compte de l'ALECSO, l'étude et fabrication de détecteurs de gaz, de cellules solaires organiques, de cellules solaires aux colorants, de cellules solaires inorganiques en couches minces, des applications de la nanotechnologie dans le domaine des cellules solaires photovoltaïques.

La deuxième réalisation consiste en la création, en 1985, de l'Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie (ANME). Il s'agit d'un établissement public à caractère non administratif.

## Moubader

Le ministère de l'emploi et de la formation professionnelle a organisé en collaboration avec l'association l'enseignement pour l'emploi une rencontre au profit de 300 jeunes parmi les bénéficiaires des différents programmes de cette organisation en matière de leadership entrepreneurial, en vue de présenter le portail numérique de l'entrepreneuriat "Moubader".

Ont pris part à cette rencontre, qui a été organisée hier mardi, des représentants du ministère de l'emploi et de l'association l'enseignement pour l'emploi, de l'agence nationale de l'emploi et du travail indépendant et des structures de financement et d'appui chargées de communiquer avec les jeunes à travers ce portail, selon un communiqué publié mercredi par le ministère de l'emploi et de la formation professionnelle.

Le portail national de l'entrepreneuriat Moubader. tn a été réalisé dans le cadre du projet entrepreneurial pour le développement en partenariat avec le programme des nations unies pour le développement et le royaume de Norvège et divers intervenants dans le domaine du leadership entrepreneurial (structures d'appui, d'accompagnement et de financement et société civile).



## Dattes

Les exportations des dattes tunisiennes durant les deux premiers mois de la campagne 2023/2024 (à fin novembre 2023) ont augmenté de 17,4% à 162 millions de dinars, par rapport à la même période de la campagne 2022/2023, selon la revue " ONAGRI Vigilance/ Décembre 2023 " publiée mardi.

En termes de quantités, les exportations des dattes se sont établies à 24,5 mille tonnes, soit une hausse de 9% par rapport à la même période de la campagne 2022/2023.

Le prix moyen enregistré durant les deux mois a évolué de 7,8% à 6,60 D/kg contre 6,12 D/kg enregistré au cours de la même période de la campagne précédente.

aux métiers des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (IFMERE) à Oujda, Tanger et Ouarzazate.

*Malheureusement, le bon exemple nous vient toujours d'ailleurs. C'est frustrant, c'est malheureux, c'est affligeant...*

*Abou SARRA*

Placé sous la tutelle du ministère de l'Industrie, de l'énergie et des mines, sa mission principale consiste à mettre en œuvre les politiques de l'État tunisien dans le domaine de la maîtrise de l'énergie, et ce par l'étude et la promotion de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de la substitution de l'énergie. Son action reste toutefois limitée en raison du peu de moyens dont elle dispose.

**»Le succès des autres nations en énergies renouvelables souligne nos lacunes internes.»**

La troisième a porté sur la mise au point, en 2009, d'un plan solaire tunisien (PST). Ce plan prévoyait dans sa formulation initiale la réalisation de 40 projets, dont 17 d'énergie solaire, 3 éoliens, 7 d'efficacité énergétique, 7 de biomasse et 6 études de mise en œuvre du PST.

Le plan solaire tunisien présente l'avantage d'être éligible aux financements des différents mécanismes de la coopération internationale. Au nombre de ceux-ci, figurent le Plan Solaire Méditerranéen (PSM), le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et le Fonds des Technologies Propres, géré par la Banque mondiale.

### **A défaut de vision, le ministère de l'enseignement supérieur a été défaillant**

Par delà ces réalisations positives, la question qui se pose est de savoir pourquoi le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique a trop traîné la patte et n'a pas accompagné, dans les temps, ces réalisations. Normalement, une enquête devrait être menée pour délimiter les responsabilités qui ont empêché l'université tunisienne de s'adapter aux besoins de la Tunisie en matière de formation des futurs diplômés et des chercheurs dans les domaines des énergies renouvelables et de l'environnement.

Pour l'histoire, un pays comme le Maroc, qui, jusqu'en 2010, importait son électricité d'Espagne est devenu, en quelques années un champion continental en énergies renouvelables, notamment avec son complexe solaire de Ouarzazate.

**»Les exemples étrangers devraient nous inspirer, mais aussi nous questionner.»**

Il n'a pas pu le faire que grâce aux trois instituts de formation

## *L'endettement intérieur*

# un défi pour les liquidités des banques en Tunisie?



**L'exposition des banques au risque souverain s'est accrue pour s'élever à 20,7% du total actif en 2022, contre 19,2% une année auparavant, révèle la Banque Centrale de Tunisie (BCT) dans son rapport annuel sur la supervision bancaire pour l'exercice 2022 publié vendredi.**

Cette exposition concerne surtout les banques publiques avec une enveloppe de 18,9 milliards de dinars, soit 33% du total des actifs de ces banques.

**«La santé des banques révèle souvent les enjeux financiers d'une nation.»**

Selon la BCT, l'exposition des banques au risque souverain

s'explique notamment par l'accroissement de l'endettement des entreprises publiques et le financement du déficit budgétaire par un recours au financement sur le marché intérieur.

**«L'augmentation de l'exposition des banques témoigne des défis financiers nationaux.»**

En effet, l'Etat a levé sur le marché local 19 milliards de dinars sous forme de bons du Trésor et d'emprunt obligataire national. Par conséquent, le recours au refinancement de la BCT s'est intensifié pour atteindre près de 15 milliards de dinars à fin 2022 contre 10 milliards de dinars une année auparavant, soit une progression de 48%.

**«La croissance des dépôts : un baromètre crucial pour la robustesse financière.»**

D'après la BCT, l'intensification du recours du Trésor à l'endettement intérieur dans un contexte marqué par des difficultés de mobilisation des ressources extérieures a entraîné une hausse des pressions sur la liquidité bancaire.

Par ailleurs, la part du refinancement de la BCT dans le total des ressources des banques a augmenté de 5,6% à fin 2021 à 6,8% à fin 2022, en relation avec l'accroissement des besoins de financement de l'Etat et des entreprises publiques qui représentent 20,7% du total actifs du secteur bancaire.

Les pressions sur la liquidité ont été atténuées par les efforts du secteur bancaire en matière de collecte des dépôts en dinars avec une croissance à hauteur de 10,1% et ce, tirant notamment profit du relèvement du taux de rémunération de l'épargne à 6,25% en 2022.



# Quelles conséquences la hausse des taux d'intérêt a-t-elle sur l'accès des ménages au financement bancaire?

**L'encours des crédits à l'économie a enregistré une progression de 7,6% en 2022 contre 5,6%, l'année précédente, indique la Banque Centrale de Tunisie dans son rapport annuel sur la Supervision Bancaire pour l'exercice 2022 publié vendredi.**

Selon la BCT, cette progression a été tirée par une hausse de 8,8% des crédits aux professionnels contre 6,1% une année auparavant, couplée par une augmentation des crédits aux particuliers.

**Hausse de 28,7% des financements accordés aux entreprises publiques en 2022**

L'évolution du taux de progression des crédits professionnels s'explique essentiellement, par la forte augmentation des financements aux entreprises publiques de 28,7%.

» **Le pouvoir d'achat et les taux d'intérêt : barrières à l'accès au financement des ménages.**

Les crédits aux professionnels privés ont également enregistré une hausse de 8,7% contre 4,5% en 2021. Cette augmentation a concerné les crédits d'exploitation sous forme d'escompte commercial mais également de découverts en lien avec l'aggravation des problèmes de trésorerie des opérateurs économiques induits par la conjoncture économique.

Selon l'institut d'émission, la répartition sectorielle de l'encours des crédits aux professionnels montre une consolidation de la part du secteur de l'industrie passant à 44% et ce, au détriment du secteur des services dont la part est revenue à 52%.

La part du secteur de l'agriculture et de la pêche s'est maintenue à 4%. S'agissant des crédits accordés aux particuliers, ils ont enregistré une hausse de 4,3% contre 4,1% en 2021, un niveau bien inférieur au taux de croissance du PIB nominal, estime la BCT.

» **La répartition sectorielle des crédits révèle les priorités économiques nationales.**

"La dégradation du pouvoir d'achat et la hausse des taux d'intérêt ont affecté sensiblement la capacité des ménages à accéder au financement bancaire". Cette faible dynamique a concerné les crédits à l'habitat (+4% contre +2,8% en 2021) et les crédits à la consommation (+4,6% contre +5,3% en 2021).

بنك الوفاق  
WIFAK BANK  
بنك الجميع



للمرة الثانية على التوالي

الأفضل في خدمة العملاء





## *Accord de libre-échange tuniso - turc*

# Sa révision consensuelle n'a pas satisfait tout le monde

**Après des négociations engagées, depuis octobre 2022, Tunis et Ankara sont parvenues, dimanche 3 décembre 2023, à réviser, de manière consensuelle, l'accord de libre échange conclu, depuis 2005, entre la Tunisie et la Turquie.**

A peine annoncé, cet amendement a été accueilli avec beaucoup

de satisfaction par certaines parties dont le gouvernement qui voit l'accord révisé en sa faveur. Le nouvel accord n'a pas été, toutefois, du goût d'entreprises locales et des consommateurs lesquels perçoivent dans cet amendement des charges douanières supplémentaires difficiles à gérer. Zoom sur cette révision controversée.

### **L'amendement de l'accord, de quoi s'agit-il?**

Les détails : le nouvel accord a été signé, à Istanbul, par la ministre du commerce, Kalthoum Ben Rejeb Guezzah et son homologue turc Omer Bolat. Il prévoit trois principales mesures. La première consiste à soumettre, à nouveau une liste de produits industriels équivalents à ceux

fabriqués en Tunisie, aux droits de douane pour une période de cinq ans. Conséquence : les droits passent du statut actuel d'exonération totale (zéro) à des taux variant entre 27 % et 37,5%.

La deuxième concerne les produits agricoles. Ces derniers feront l'objet de concessions unilatérales de la part de la partie turque, pour soutenir les exportations tunisiennes vers la Türkiye sous forme de quotas annuels totalement exonérés de droits de douane.

### «Tous les points litigieux ont trouvé une solution» - Kalthoum Ben Rejeb Guezzah, ministre du commerce

La troisième vise à encourager les investissements turcs en Tunisie. A cette fin, tunisiens et turcs se sont engagés à œuvrer pour la réussite du Forum économique tuniso-turc, qui se tiendra au cours du premier semestre 2024 à Istanbul. Ils comptent sur cet événement pour attirer davantage les investisseurs turcs dans de nombreux secteurs, tels que l'industrie alimentaire, l'industrie textile et l'industrie des composants automobiles.

Le nouvel accord satisfait certaines parties...

Conçue de la sorte, cette révision satisfait, particulièrement le gouvernement pour lequel "tous les points litigieux ont trouvé une solution ». Mieux, il s'en est réjoui en ce sens où d'après lui « cet important accord a été conclu par consensus entre les deux parties et conformément aux exigences de la coopération et de la concertation".

Signe de cette satisfaction gouvernementale, la Loi de Finances 2024 a instauré un article instaurant des mesures tarifaires exceptionnelles sur une liste de produits importés de la Turquie.

Cet article stipule l'application de tarifs douaniers exceptionnels sur une liste de produits d'origine turque sur une période de trois ans, à partir du 1er janvier 2024. Ces tarifs seront levés progressivement dans les deux années qui suivent la période de leur mise en application.

Des experts, qui ont fortement critiqué l'asymétrie de cet accord au détriment de la Tunisie, ont accueilli favorablement cet amendement.

C'est le cas de l'expert économique et financier Mourad Hattab. Commentant cet amendement, le 6 décembre 2023, sur les ondes de la radio Shems Fm, il a indiqué que l'accord dans sa version première

a été une catastrophe pour le marché tunisien, d'autant que les marchandises turques ne répondent pas aux normes ».

Pis, selon lui, «l'accord de libre échange entre la Tunisie et la Turquie a occasionné à la Tunisie des pertes de l'ordre de 25 milliards dinar, soit le tiers du budget de l'Etat en 2023».

### «L'accord dans sa version première a été une catastrophe pour le marché tunisien» - Mourad Hattab, expert économique et financier

Moez Joudi, président de l'Association tunisienne de la gouvernance, est également, satisfait de cette révision en ce sens où il a constamment déclaré aux médias que « Le déficit des échanges avec Ankara s'est creusé avec l'importation de produits non-essentiels qui passent souvent par des circuits non structurés».

### **Le nouvel accord déplaît à d'autres..**

D'autres observateurs de la chose tunisienne ne sont pas de cet avis. Le nouvel accord n'est pas de leur goût. C'est le cas de l'économiste Ridha Chkoundali.



## PME innovantes

Un fonds de recherche, de développement et d'innovation (RDI), " Soutien à l'innovation et à la durabilité en Tunisie", doté de 5 millions de dinars, a été lancé mardi lors d'un point de presse organisé par le ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie.

Il vise à stimuler le potentiel de croissance des PME tunisiennes opérant dans le secteur industriel et les services associés et cherchant à entreprendre des projets de RDI en collaboration avec des acteurs publics ou privés, des prestataires de services ou des clusters pertinents.

Lancé en partenariat avec l'Union européenne et le ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ), ce fonds a également pour objectif d'appuyer les projets de recherche, de développement et d'innovation en collaboration avec des centres publics et privés ainsi que des prestataires de services.

Selon le ministère, le Fonds s'engage à financer des projets collaboratifs de RDI, offrant ainsi, une opportunité aux entreprises à fort potentiel. Il émane d'une vision inscrite au cœur de la stratégie Industrielle et d'Innovation à l'Horizon 2035.

Il estime que les motivations de cet amendement sont d'ordre politique et non économique. Pour étayer son point de vue, il a rappelé que le déficit commercial entre la Tunisie et la Turquie n'arrive qu'au quatrième rang après la Chine (-7759,6 MD), la Russie (-6385,1 MD), l'Algérie (-3932,9 MD), la Turquie (-3002,7 MD), le Brésil (-1227,9 MD) et l'Égypte (-804,4 MD).

C'est du moins si on croit la note sur le Commerce Extérieur pour les 11 premiers de l'année en cours, publiée, le 10 décembre 2023, par l'INS.

Chkoundali a ajouté que le creusement du déficit commercial avec la Turquie ou d'autres pays est lié aux politiques économiques

### **”Les motivations de cet amendement sont d'ordre politique et non économique” - Ridha Chkoundali, économiste**

adoptées par les gouvernements après janvier 2011 marquées par une hausse des taux d'intérêt ainsi que la dépréciation du dinar tunisien. Il s'at particulièrement posé « la question de savoir qui va payer l'augmentation des droits de douane sur les matériaux turcs importés ».

« En effet, a-t-il relevé, si ces matériaux importés sont des

matières premières et des demi-produits, ce qui est généralement le cas (tissus, matériaux de construction, etc.), cela représente un coût supplémentaire pour les entreprises tunisiennes, aggravant leur crise et les privant de leur compétitivité sur le marché local et à l'export. Autrement dit, ce sont les consommateurs tunisiens qui supporteront ce coût supplémentaire, et sur le marché étranger, les entreprises tunisiennes perdront leur compétitivité, suite à l'augmentation de leur coût de production ».

Pour l'expert, la solution au déficit de l'accord de libre échange tuniso-turc est ailleurs. « Si nous voulons renforcer notre industrie, il est de notre devoir de réduire et non d'alourdir les coûts pour pouvoir concurrencer d'autres pays comme la Turquie », a-t-il noté.

Abstraction faite des points de vue des uns et des autres, il est permis d'admettre que pour le moment la révision de l'accord de libre échange tuniso - turc vient soulager le gouvernement qui, pour perdurer, a besoin d'acquis même si ces derniers sont accomplis au détriment des entreprises et des consommateurs locaux.

*Abou SARRA*



AVIS DE  
VENTE



Appel d'offres  
**vente de douze (12) lots de terrain**  
sis au lotissement La Perle du Lac II

La date limite de réception des offres  
au siège d'Al Buhaira-Invest, est fixée au

**MERCREDI 17 JANVIER 2024**  
**À 17H00**



## *Affaire BFT*

# Un verdict de la CIRDI favorable à L'État tunisien

**Selon nos informations la CIRDI vient d'annoncer sa sentence dans l'affaire BFT, opposant l'Etat tunisien au groupe ABCI investments (Affaire CIRDI n° ARB/04/12).**

Dans un post sur sa page facebook le ministère des Domaines de l'État et des Affaires Foncières a annoncé : "Enfin... la Tunisie a réussi à résoudre le différend lié à la procédure d'arbitrage concernant le dossier de la Banque Franco-Tunisienne!!!

Le ministère des Domaines de l'État et des Affaires Foncières, par le biais de l'organe délégué des litiges de l'État concernant

le dossier juridique de la Banque Franco-Tunisienne, a abouti à une résolution dans le cadre d'une demande d'arbitrage enregistrée auprès du Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements.

Selon la décision d'arbitrage rendue le 22 décembre 2023, l'État tunisien doit verser une indemnité de 1 106 573 dinars tunisiens, alors que les demandes du plaignant s'élevaient à près de 37 milliards de dinars tunisiens."

*Nous allons y revenir avec plus de détails sur le sort de cette affaire.*

- [Procédure en cours](#)
- [Détails de la procédure depuis l'enregistrement d'une](#)

[demande d'introduction d'une procédure d'arbitrage le 6 avril 2004](#)

*Dossier - Affaire BFT :*

- [Quel impact de la liquidation de la BFT sur le système bancaire tunisien?](#)
- [Affaire de la BFT : Un rapport de la Cour des comptes en parle](#)
- [Tunisie-Banques : Si l'histoire de la BFT m'était contée en 30 dates!](#)
- [Habib Malouche : Mon histoire avec l'affaire BFT](#)
- [Tout sur l'affaire BFT](#)



*Secteur bancaire*

# Comment la réduction des crédits impacte-t-elle l'économie tunisienne en 2023?

**En 2022, le secteur bancaire a continué à faire preuve " de résilience ", malgré les défis économiques, consolidant ainsi ses ratios de solvabilité avec un Tier 1 moyen de 10,8% et un ratio global moyen de 14%, révèle la Banque Centrale de Tunisie (BCT), vendredi.**

Le secteur a également conservé une position de liquidité à " des niveaux satisfaisants ", parvenu à maintenir la part des créances classées aux alentours de 13% et à améliorer ses indicateurs de rentabilité, ajoute la BCT dans sa 12e édition du rapport annuel sur la Supervision Bancaire pour l'exercice 2022.

Cette résilience s'explique par les mesures " prudentielles

proactives " prises ces dernières années, explique l'institution d'émission dans son rapport, lequel dresse le bilan de l'activité et la situation financière des banques et établissements financiers dans un contexte économique interne et externe " difficile et incertain ".

»La solidité financière résulte des mesures préventives adoptées en temps de crise.»

Cependant, malgré cette résilience, la BCT observe que les sources de vulnérabilité pesant sur la stabilité du secteur financier se sont intensifiées courant 2023.

»Les crédits : un indicateur clé du dynamisme économique d'un pays.»

Cela s'est traduit par la recrudescence des tensions liées au contexte économique du pays, le resserrement de la politique monétaire ainsi que l'accroissement de l'exposition des banques vis-à-vis du secteur public.

Ces pressions se sont manifestées par le ralentissement des demandes de crédit par les sociétés et les ménages et par la montée des risques de défaut.

En effet, l'encours des crédits accordés au secteur privé a

régressé de 0,5% au cours des neuf premiers mois de 2023 (contre une évolution de 5,6% courant la même période de 2022), indique la banque.

Face à cette situation, la Banque Centrale de Tunisie a souligné qu'elle s'emploiera à mettre en place les mesures " préventives requises " pour préserver la solidité du secteur bancaire, à soutenir toute mesure visant à sauvegarder le tissu économique.

Et d'ajouter qu'elle continuera à maintenir la dynamique de résolution de la problématique des créances non performantes, " en tant que vecteur de croissance saine et durable de l'économie tunisienne ".

**»L'ESG devient un facteur essentiel dans la gouvernance des risques bancaires.»**

Sur le plan réglementaire, la BCT a fait savoir qu'elle poursuivra ses efforts visant la protection des usagers des services bancaires et l'intégration de la dimension " Environnement, Social et Gouvernance " (ESG) dans le cadre de la régulation, la gouvernance et la gestion des risques bancaires.



*Tunisie*

## les transferts des TRE couvrent 65% de la dette extérieure

Le directeur général de l'office des tunisiens à l'étranger (OTE) Mounir Kharbi a indiqué jeudi, que les transferts en devise des Tunisiens résidant à l'étranger (TRE) ont atteint environ 7 mille millions de dinars jusqu'à la fin du mois d'octobre 2023 et couvrent 65 pc de la dette extérieure de la Tunisie pour l'année en cours.

Kharbi a souligné dans une déclaration aux médias, en marge d'un séminaire organisé par l'OTE ayant pour thème "Investissement des tunisiens à l'étranger et le volet institutionnel", que les transferts en devise des TRE ont conservé le même niveau par rapport à l'année 2022, qui étaient d'une valeur de 9 mille millions de dinars, ayant permis de couvrir la totalité de la dette extérieure.

Il a affirmé que la valeur des investissements des tunisiens résidant à l'étranger (1 million 833

mille tunisiens) a atteint environ 133 millions de dinars en 2022, ayant contribué au lancement de 1504 projets.

Le directeur général de l'OTE a signalé que les TRE sont confrontés à plusieurs obstacles le empêchant d'investir en Tunisie, précisant que les conférences régionales sur le développement et l'investissement organisées par l'OTE durant l'été 2023 ont permis de cerner la plupart des difficultés d'investissement.

Il a indiqué que ce séminaire sur l'investissement des tunisiens à l'étranger et le volet institutionnel qui est organisé sous la tutelle du ministère des affaires sociales, a pour objectif de réunir tous les intervenants dans le secteur du développement au dessein de pallier toutes les difficultés et de proposer des solutions appropriées.



## *Tunisie*

# Comment le déficit commercial a-t-il chuté de 53,5% en novembre 2023?

Le déficit commercial aux prix courants s'est réduit de 53,5%, en novembre 2023, à 929,3 MD, alors qu'il atteignait 2000,8 MD en octobre 2023, indique, jeudi, l'Institut national de la statistique (INS).

Le taux de couverture a augmenté de 13,8 points par rapport à octobre, atteignant 85,4%, indique l'INS dans une note consacrée au commerce extérieur aux prix courants (CVS-CEC) pour le mois de novembre 2023.

En novembre, les échanges commerciaux ont connu des évolutions contrastées. En effet, les exportations ont

enregistré une hausse mensuelle significative de 7,7%, tandis que les importations ont sensiblement diminué de 9,7%. Hors produits énergétiques, les exportations ont légèrement augmenté de 1,1%, tandis que les importations ont fortement baissé, enregistrant une chute de 11,7%.

Selon l'INS, le secteur de l'énergie a contribué de manière significative à la croissance des exportations, représentant plus de 80% de cette hausse grâce à une augmentation de 118,5%.

Cependant, hors produits énergétiques, la progression des exportations a été plus modeste, atteignant seulement 1,1%.

Le secteur du textile, habillement et cuir a affiché une croissance notable de 5,9%, principalement grâce aux produits vestimentaires et accessoires. Les industries mécaniques et électriques ont également contribué à cette tendance avec une augmentation de 2,1% de leurs exportations.

En revanche, le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire a enregistré un repli de 5,2% en novembre, marquant ainsi un troisième mois consécutif de baisse. Les exportations minières ont diminué de 8,4% et celles des autres industries manufacturières de 0,5%.





*Production d'électricité à partir des énergies renouvelables*

# Fin du conflit entre la STEG et les sociétés d'autoproduction?

**L'évènement en matière d'autoproduction d'électricité propre a eu lieu, le 8 décembre 2023. Et pour cause. Le chef du gouvernement a publié, ce jour-là, un arrêté portant approbation du contrat type de transport de l'électricité produite par les sociétés d'autoproduction d'électricité à partir des énergies renouvelables (EnRs) et d'achat des excédents par la Société tunisienne de l'électricité et du gaz. Paru**

**dans le JORT du 11 décembre 2023, cet arrêté, tant attendu, a un double but.**

### **Objectifs de l'arrêté**

Le premier vise à « fixer les conditions et les règles d'exercice pour la société d'autoproduction, de son droit de faire transporter par la STEG l'énergie électrique produite par son unité de production raccordée au réseau de haute et moyenne tension jusqu'aux points de livraison de

ses auto-consommateurs et du droit de vendre l'excédent de l'énergie électrique exclusivement à la STEG conformément à la législation en vigueur ».

Le deuxième objectif vise à promouvoir l'investissement dans les énergies renouvelables et à encourager les entreprises industrielles à le faire. Ces mêmes entreprises étant appelées dans les années à venir à utiliser au maximum l'électricité propre produite à partir des énergies

vertes. C'est la tendance à l'échelle mondiale : l'impératif de produire propre.

L'arrêté définit les sociétés d'autoproduction comme des sociétés anonymes et ou à responsabilité limitée dont l'objet se limite exclusivement à la production et à la vente de l'électricité à parti des auto consommateurs. Ces derniers sont, pour leur part, définis comme « toute collectivité locale ou entreprise (publique et privée) opérant dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services ».

### Vers la fin du litige avec la STEG

Abstraction faite de ses éclairages, l'arrêté intervient à un moment opportun. Une fois appliqué, il devra mettre fin au litige qui oppose, depuis 2015, les sociétés d'autoproduction à la STEG. Cette dernière voyait d'un mauvais œil ces sociétés. Elle y percevait des concurrents déloyaux qui prépareraient, d'après ses syndicats, la privatisation de l'entreprise.

»Les lois énergétiques forgent le chemin vers une Tunisie plus verte et autonome.»

A l'origine du litige, l'ambiguïté qui entourait les conditions de transport de l'électricité produite à partir des EnRs et l'exclusivité de la vente de l'électricité produite à la STEG avaient posé, au début, de sérieux problèmes aux développeurs indépendants et privés d'électricité provenant d'énergies vertes.

»L'harmonisation des textes est la clé pour catalyser le potentiel des énergies renouvelables.»

Il faut reconnaître que les syndicats de la STEG étaient en droit de refuser de prendre en charge tous les coûts de transport sur son réseau d'énergie électrique produite à partir des EnRs sans réaliser un quelconque bénéfice.

Entendre par-là que le transport de ce type d'énergie d'un lieu à un autre est tributaire du paiement du coût du transport, et ce conformément à la loi du 11 mai 2015.

Cette loi est claire sur le sujet. Elle stipule que « le producteur d'électricité à partir des énergies renouvelables prend en charge toutes les dépenses relatives au raccordement de l'unité de production au réseau électrique national, ainsi que les frais de renforcement du réseau électrique national



AUDIENCE WMC PORTAL  
(2019 - source Google Analytics)

+ de **7 Millions**  
Visiteurs Uniques

+ de **12 Millions**  
Visites

+ de **23 Millions**  
Pages Vues

L'Offre de ciblage intégrée la plus puissante du web tunisien

CSP+, Cadres, Dirigeants...  
associé à un ciblage large public  
(depuis 2000)



si cela est rendu nécessaire pour l'opération d'évacuation de l'énergie électrique qu'il produit. Elle stipule également que les projets de production d'électricité à partir des énergies renouvelables soient réalisés en vue de la vendre, en totalité et exclusivement, à l'organisme public qui s'engage à l'acheter, c'est-à-dire la STEG ».

### **Un arsenal juridique dense mais inefficace**

Et pour ne rien oublier, un mot sur la réglementation qui régit la production d'électricité à partir des énergies renouvelables. Cette réglementation est composée de plusieurs textes.

Il y a la loi du 11 mai 2015, texte principal qui définit le régime juridique relatif à la réalisation de projets de production d'électricité à partir d'énergies vertes. Ce texte légalise les initiatives de producteurs indépendants (collectivités locales, entreprises publiques, sociétés privées) et libéralise la production et l'exportation à travers trois régimes : l'autoconsommation, la production indépendante d'électricité pour répondre aux besoins de la consommation nationale et l'exportation.

Interviennent d'autres textes dont le décret du 24 août 2016 qui fixe les conditions et modalités de réalisation de projets et

de vente à la STEG (Société tunisienne de l'électricité et du gaz), le décret du 26 juillet 2017 relatif au fonctionnement et à l'organisation du Fonds de transition énergétique.

**»L'efficacité énergétique ne se mesure pas en mégawatts, mais en progrès durables.»**

A signaler également deux arrêtés. Celui du 9 février 2017, qui instaure le cahier des charges du raccordement au réseau de la STEG, le contrat pour l'autoproduction et la PPA (parité du pouvoir d'achat) pour le régime des autorisations. Puis l'arrêté du 30 août 2018 portant approbation de la révision du contrat type de vente à la STEG de l'énergie électrique produite à partir des énergies renouvelables soumis à autorisation.

L'ensemble de ces textes, à défaut d'harmonisation et de coordination entre les acteurs concernés (développeurs, transporteurs d'électricité, syndicats...), aurait, selon les experts, flouté l'exploitation et la gestion des énergies renouvelables. C'est ce qui expliquerait, quelque part le retard qu'accuse la Tunisie dans le domaine des énergies vertes.

*Abou SARRA*

## **Dettes libyenne**

La situation technique et financière des entreprises tunisiennes opérant dans le cadre du projet de la route côtière libyenne, reliant l'est et l'ouest du pays et les dettes libyennes envers les entreprises tunisiennes actives dans ce pays, ont été au centre de la rencontre qui a eu lieu, mercredi, en Libye, entre la ministre de l'Équipement et de l'Habitat Sarra Zaafrani et le ministre libyen des Transports du gouvernement d'unité nationale, Mohamed Salem al-Chahoubi.

La rencontre qui s'est déroulée en présence de responsables libyens et de représentants d'entreprises tunisiennes opérant en Libye a aussi porté sur les difficultés que ces dernières rencontrent dans le cadre de leur activité.

Le ministre Libyen s'est, à cette occasion, engagé à faciliter l'accès au marché libyen pour les entreprises tunisiennes spécialisées dans les infrastructures et à lever tous les obstacles entravant leurs investissements en Libye.



## *Rapport BCT*

# 10 millions de comptes bancaires en Tunisie

En Tunisie, le nombre de comptes bancaires a évolué, sur les cinq dernières années, de 1,7% par an, pour dépasser les 10 millions de comptes à fin 2022, indique la Banque Centrale de Tunisie (BCT) dans un rapport publié vendredi.

A fin 2022, le nombre de cartes bancaires émises a atteint 6,6 millions de cartes, soit une évolution annuelle moyenne

de 9,4% sur la période 2018-2022, ajoute la BCT dans son rapport annuel sur la Supervision Bancaire pour l'exercice 2022.

Parallèlement, le nombre de DABs (distributeurs automatiques de billets) /GABs (guichets automatiques de banques) a augmenté en moyenne de 3,1%, annuellement, pour s'établir à 3 039 unités à fin 2022.

S'agissant du réseau d'agences bancaires, il s'est consolidé en passant de 1992 agences à 2031 à fin 2022, soit une agence pour 5 812 habitants contre une agence pour 5 906 habitants une année auparavant.

Selon la BCT, 67% des agences sont situées dans le Grand Tunis et au Centre-Est.



## Le secteur textile et habillement tunisien dépasse son niveau d'avant la pandémie

Les exportations du secteur textile et habillement (TH) ont augmenté de 7%, à fin novembre 2023, par rapport à la même période de l'année écoulée, pour atteindre 8864 millions de dinars, selon les données publiées, jeudi, par le ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie. Le taux de couverture a atteint 131%.

La valeur des exportations à fin novembre 2023 a dépassé de 25,31%, celle enregistré en 2019

(7074,1 millions de dinars), soit avant la période de la pandémie de Covid-19, d'après la même source.

S'agissant des exportations de pantalons, qui représentent 27% du secteur du textile et de l'habillement, leur valeur a enregistré une baisse de 0,88% par rapport à fin novembre 2022, s'élevant à 19990,6 millions de dinars.

D'après les données fournies par le ministère, les exportations du prêt-à-porter vers l'Union européenne ont évolué de 5,45% par rapport à fin novembre 2022, atteignant 2106 millions d'euros. Elles constituent 80% des exportations du secteur.

En ce qui concerne le prêt-à-porter, elles ont enregistré une baisse de 20,11% par rapport à fin novembre 2022, atteignant 249,4 millions de dinars.



## Les huiles d'olive tunisiennes en lice pour le prestigieux concours d'Amsterdam

La 3ème édition du Concours international de l'huile d'olive d'Amsterdam (AIOOC) organisé par "Stichting Olijfolie Nederland", une association néerlandaise à but non lucratif, ayant pour mission de sensibiliser les consommateurs à l'importance de l'huile d'olive, se tiendra du 6 au 8 mai 2024, a fait savoir, jeudi, le Centre de Promotion des Exportations (CEPEX).

Ce concours, unique en son genre aux Pays-Bas, est ouvert uniquement aux producteurs,

distributeurs et grossistes de l'huile d'olive Vierge Extra.

Les participants à cet événement pourront accéder au marché néerlandais et faire connaître leurs différentes marques de l'huile d'olive auprès des distributeurs, détaillants, chefs cuisiniers et consommateurs. "L'envoi des échantillons se fait entre le 1er et le 30 avril 2024 et les frais de participation s'élèvent à 299 euros par huile d'olive", précise le CEPEX.

La cérémonie de remise des prix aura lieu en mai ou en juin 2024 et les huiles lauréates seront présentées lors de la tenue des plus importants salons professionnels et pourront être vendues à travers le site [www.aiooc.org](http://www.aiooc.org)

Les sociétés tunisiennes souhaitant participer à ce concours peuvent finaliser leurs inscriptions sur le lien suivant : <https://www.aiooc.org/>



## *Analyse des exportations vers l'Union Européenne*

# Tendances clés

Les exportations à destination de l'Union Européenne ont connu une hausse notable de 22,7%. L'Italie a enregistré la plus forte augmentation (+72,6%), principalement grâce aux produits énergétiques. Des hausses significatives ont également été observées avec la France (+17,2%) et la Belgique (+12,9%), alors que les exportations sont restées stables vers l'Allemagne (-0,2%) et ont chuté vers l'Espagne (-17,5 %).

Pour ce qui est des pays du Maghreb, les exportations ont augmenté de 8,9%, principalement vers l'Algérie (+36%), tandis qu'elles ont diminué de 54,3 % vers l'Egypte.

A contrario, des baisses dans les exportations ont été enregistrées avec le Royaume-Uni (-44,7%), la Suisse (-31,7%) et la Russie (-20,9%).

D'autre part, l'INS a expliqué que le net repli des importations alimentaires (- 44,2 %), a contribué à plus de la moitié de la baisse générale des importations. Cette régression est principalement expliquée par une diminution des importations de blé, après l'augmentation observée le mois précédent.

Les biens d'équipement ont également contribué à cette tendance baissière, enregistrant un repli de 16,7% après avoir marqué une forte hausse en octobre. Les biens de consommation ont baissé de 6,8%, principalement en raison de la diminution de nos importations de véhicules.

En revanche, les importations de matières premières et d'énergie sont restées stables (respectivement +0,1% et +0,2%).

Les importations de l'UE demeurent quasi-stable (-0,1%), en raison des baisses observées en provenance d'Italie (-7,5%), d'Allemagne (- 3,1%) et des Pays-Bas (-23,7%), partiellement compensées par des augmentations des importations en provenance de France (+11,3%) et d'Espagne (+7,1%).

En parallèle, les importations en provenance des pays du Maghreb ont connu une hausse significative de 90,4%, particulièrement depuis l'Algérie (+111,7%, essentiellement les importations de gaz).

En revanche, les importations ont baissé de la Chine (-5,4%), de la Russie (-58,9%, principalement des produits énergétiques), et de la Turquie (-48,8%, principalement le blé).



## *Désastre du sucre en Tunisie*

# Mise à nu des causes profondes

Après l'insistance du président sur la nécessité de "prendre des mesures urgentes pour sauver la Société Tunisienne du Sucre" lors de sa réception de la ministre du Commerce et du Développement des Exportations ainsi que du directeur général de ladite société, et compte tenu de l'absence de données sur la situation de la société et des raisons précipitant son sauvetage dans le communiqué présidentiel. L'Observatoire Raqabah tient à éclaircir certains éléments essentiels concernant le système sucrier en Tunisie :

- L'Observatoire travaille depuis un moment sur une étude approfondie du système

sucrier en Tunisie. Il estime qu'évoquer des mesures urgentes de sauvetage sans un diagnostic précis n'est pas réaliste, en raison du manque de rapports financiers et d'activité fiables. Les derniers rapports approuvés datent de 2019, lors de la réunion du conseil d'administration en juin 2023. Aucun auditeur n'a été désigné pour les années 2020, 2021 et 2022 jusqu'à cette date, signalant un déficit de gouvernance parmi d'autres indicateurs.

- Les années passées ont vu la détérioration de la situation de la société, accumulant des pertes de 46,5 millions

de dinars en 2019, rendant les capitaux propres et la situation comptable nette négatifs, atteignant respectivement 21,5 millions de dinars, confirmant la situation d'insolvabilité de la société.

- L'Observatoire nie les rumeurs selon lesquelles la société réalisait des profits avant la révolution, soulignant que les pertes accumulées atteignent 31,6 millions de dinars en 2010. La société a enregistré des pertes respectives de 17,5 millions, 7,2 millions, 5 millions et 8,2 millions de dinars pendant les années 2006, 2008, 2009



### الوضعية المالية للشركة التونسية للسكر (من سنة 2010 إلى سنة 2019)

| المعطيات المالية |      |      |      |      |      |      |      |      |      |                     |
|------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|---------------------|
| 2019             | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 | السنة               |
| 31,6             | 21,6 | 19   | 25,6 | 26,8 | 27,2 | 20,1 | 18,7 | 15,8 | 8,5  | إيرادات الاستغلال   |
| 33,6             | 25   | 21,8 | 26,7 | 25,2 | 24,6 | 23,5 | 21,3 | 20   | 15,3 | أعباء الاستغلال     |
| 9,1              | 8,8  | 8,6  | 7,8  | 7,3  | 7    | 8    | 7,2  | 6,3  | 4,1  | أعباء الدعوان       |
| 20,8             | 13,7 | 10,8 | 15,3 | 15,3 | 14,9 | 12,7 | 11,2 | 11   | 7,1  | المشتريات المستهلكة |
| -2               | -3,4 | -2,8 | -1,1 | 1,6  | 2,6  | -3,3 | -2,6 | -4,2 | -6,8 | نتيجة الاستغلال     |
| 1,9              | 2    | 2    | 2,4  | 2    | 2,3  | 1,9  | 1,5  | 1,6  | 1,5  | أعباء مالية         |
| -4               | 0,6  | -0,5 | -3,4 | -0,1 | 0,6  | -4,4 | -4   | -5,7 | -8,2 | النتيجة الصافية     |
| 42,5             | 43,2 | 42,6 | 39,3 | 39,2 | 38   | 46,7 | 42,7 | 39,8 | 31,6 | الخسائر المتراكمة   |
| 342              | 362  | 371  | 361  | 364  | 375  | 398  | 470  | 483  |      | عدد الاعوان         |

ملحظة: تم الاتفاق على منحة التكرير للسنوات المحاسبية من 2011 إلى 2016 بتاريخ 01 أوت 2018، وكان لتلك العملية تأثير على القوائم

المالية للسنوات المحاسبية من 2011 إلى 2014

| وضعية المديونية في 31 ديسمبر 2019 (م د) |   |
|---|---|
| 6                                       | قروض طويلة المدى                          |
| 25,5                                    | قروض قصيرة المدى                          |
| 10                                      | أقساط قروض بنكية حل أجلها و لم يتم خلاصها |
| 6,3                                     | أقساط قروض خزينة حل أجلها و لم يتم خلاصها |
| 6                                       | فوائض قروض غير مسددة                      |
| 3,2                                     | مكشوف بنكي                                |
| 27                                      | مزودون و دائنون آخرون                     |
| 15                                      | الشركة الوطنية لتوزيع البترول             |
| 2                                       | الصندوق الوطني للضمان الاجتماعي           |
| 58,5                                    | مجموع الديون                              |



et 2010, la crise s'aggravant après la décision ministérielle de 2009 restreignant l'activité de la société sucrière tunisienne.

- La dette croissante de la société envers les fournisseurs a atteint 21,8 millions de dinars, les dettes à court terme dépassant 50 millions de dinars, dont 22,3 millions de dinars en

paiements et excédents de prêts non remboursés, ainsi qu'un découvert bancaire de 3,2 millions de dinars.

- Les indicateurs d'activité compilés par l'Observatoire Raqabah pour les années 2010 à 2019 confirment la nature structurelle de la crise. La capacité maximale de production de sucre blanc ne dépasse pas 160.000

## 5 chantiers publics

Le Chef du gouvernement Ahmed Hachani a appelé vendredi, lors de la 2ème réunion de la commission supérieure pour l'accélération de la réalisation des projets publics, à finaliser les travaux en cours au niveau de la ville de Bardo, pour lancer progressivement, l'exploitation de la ligne D du projet de réseau ferroviaire rapide de Tunis, et ce à partir du mois de septembre 2024. L'objectif est d'assurer son exploitation de manière totale durant l'année 2026.

La ligne D qui raccorde Tunis, la Manouba, Kobâa, et El Mnhla s'étale sur 19,2 km, dont 9,9 km sont en cours de réalisation, selon les données publiées sur le site de la société du réseau ferroviaire rapide de Tunis (RFR).

D'autre part, la réunion a permis d'appeler à accélérer la résolution des problèmes fonciers du projet Ben Ghayadha (gouvernorat de Mahdia) et à achever l'étude relative à la vision intégrée du partenariat dudit projet avant le 22 courant.

Au sujet du projet de réalisation de deux réservoirs de Saïdia et de Kalâa Kebira et les installations hydrauliques y associées, les mesures nécessaires ont été prises pour résoudre les problèmes liés aux objections de certains citoyens et accélérer le rythme de réalisation des travaux.

## الوضعية المالية للشركة التونسية للسكر (من سنة 2010 إلى سنة 2019)

| مؤشرات النشاط |         |         |         |         |         |         |         |         |         |  |
|---------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|--|
| 2019          | 2018    | 2017    | 2016    | 2015    | 2014    | 2013    | 2012    | 2011    | 2010    | السنة                                  |
| 31,6          | 21,6    | 19      | 25,5    | 26,8    | 27      | 24,7    | 18,6    | 15,8    | 8,5     | المداخل(م د)                           |
| 147 289       | 114 349 | 96 350  | 158 800 | 166 300 | 166 953 | 153 115 | 142 600 | 142 730 | 98 525  | السكر الخام المكرر                     |
| 140 185       | 105 275 | 91 789  | 148 894 | 156 301 | 159 637 | 146 502 | 135 732 | 135 332 | 93 577  | السكر الأبيض (طن)                      |
| 95,18         | 92,06   | 95,26   | 94,45   | 94,04   | 95,52   | 95,72   | 95,62   | 95,2    | 94,98   | نسبة الاستخراج %                       |
| 244           | 115     | 178,3   | 245,2   | 247     | 262     | 220     | 205     | 215,2   | 144,5   | عدد أيام النشاط                        |
| 202           | 183     | 169,3   | 240,5   | 254     | 254     | 212     | 199     | 209,5   | 133     | عدد أيام التكرير                       |
| 612           | 583     | 570     | 691     | 668     | 668     | 720     | 714     | 679     | 740     | المعدل اليومي لتكرير السكر الخام (طن)  |
| 582           | 537     | 543     | 650     | 638     | 638     | 689     | 683     | 646     | 703     | المعدل اليومي لإنتاج السكر الأبيض (طن) |
| 365 000       | 365 000 | 365 000 | 365 000 | 365 000 | 365 000 | 340 000 | 340 000 | 340 000 | 340 000 | معدل الاستهلاك الوطني                  |
| 38,4%         | 28,8%   | 25,1%   | 40,8%   | 42,8%   | 43,7%   | 43,1%   | 39,9%   | 39,8%   | 27,5%   | حصة الشركة %                           |
| 211           | 184     | 194     | 160     | 160     | 160     | 156     | 155     | 154     | 154     | منحة التكرير (دينار/الطن)              |

| معدل استهلاك أهم المواد الأولية |       |       |       |       |       |       |       |       |       |                         |
|---------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------------------------|
| 137,2                           | 144,1 | 144,1 | 118,7 | 118,7 | 113,8 | 111,8 | 114,5 | 119,2 | 117,6 | الفيول الثقيل (كغ/الطن) |
| 4,4                             | 4,7   | 4,3   | 4     | 4     | 3,9   | 4,1   | 3,7   | 4,1   | 3,7   | الفحم الحجري (كغ/الطن)  |
| 58,7                            | 62,8  | 62,4  | 53    | 53    | 51,4  | 56    | 50,9  | 54,6  | 50    | الحجر الكلسي (كغ/الطن)  |

| تطور الاستثمارات |     |     |     |     |     |     |     |   |   |                   |
|------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|---|---|-------------------|
| 2,2              | 2,2 | 4   | 1,5 | 2,4 | 1,1 | 0,4 | 0,7 | - | - | مجموع الاستثمارات |
| 0,6              | 0,9 | 3,4 | 0,6 | 1,1 | 0,8 | 0,3 | 0,5 | - | - | منها معدات صناعية |



tonnes annuelles dans les meilleurs cas (selon le ministère du Commerce). Même si la société atteignait sa capacité maximale, elle enregistrerait finalement des pertes estimées à 5 millions de dinars.

- La gouvernance déficiente, la mauvaise gestion et la corruption sont parmi les principales causes de la

situation catastrophique de la société, détaillées dans le rapport de l'Observatoire sur le "système sucrier en Tunisie" couvrant tous les aspects des opérations, des contrats et des irrégularités.

(Source: Observatoire Raqabah)



AUDIENCE WMC PORTAIL  
(2019 - source Google Analytics)

+ de **7 Millions**  
Visiteurs Uniques

+ de **12 Millions**  
Visites

+ de **23 Millions**  
Pages Vues

L'offre de ciblage intégrée la plus puissante du web tunisien

CSP+, Cadres, Dirigeants...  
associé à un ciblage large public  
(depuis 2000)



## *Electricité*

# Ce que nous prépare la STEG pour 2024

**La Société tunisienne d'électricité et de gaz (STEG) qui fait l'objet d'une mauvaise perception auprès de l'écrasante majorité des tunisiens, en raison, entre autres, de la non transparence des factures, a préparé une mauvaise nouvelle pour les usagers pour 2024.**

**Vers l'augmentations de la tarification d'électricité en 2024**

On l'aura deviné, il s'agit d'une augmentation des factures d'électricité. Selon la STEG, cette majoration était, en fait, programmée pour 2023. La loi de finances de cet exercice a prévu une augmentation des prix à la consommation de l'électricité et du gaz, mais elle n'a pas été mise en application, car l'ajustement des prix est du ressort de l'autorité de tutelle et de la présidence du gouvernement.

Conséquence : cette

augmentation est toujours programmée. Seulement, la STEG n'a pas encore reçu l'autorisation pour l'appliquer.

Pour mémoire, depuis 2019, la STEG a procédé, l'espace de cinq ans à deux augmentations. Le dernier relèvement du prix de l'électricité remonte au 1er mai 2022. Il y a eu une augmentation du prix de l'électricité en 2019. Les années 2020 et 2021 n'ont pas connu d'augmentation, mais...



## Des promesses pour préparer les abonnés

Pour préparer l'opinion publique à cette éventuelle désagréable majorations des tarifs, la STEG a annoncé trois mesures qu'on peut qualifier en théorie de positives.

Néanmoins, à les décrypter de près, elles n'ont rien de positif. Et pour cause. L'entreprise publique n'a pas jugé utile de préciser la date de leur entrée en application. La première mesure porte sur la formule de la facture approximative qui sera supprimée dans les années à venir -bien dans les années à venir-. Aucune précision n'a été donnée sur ce sujet.

La deuxième concerne la digitalisation de la STEG avec l'installation promise, depuis une dizaine d'années -bien depuis une dizaine d'années-, de compteurs intelligents (Smart Grids) qui vont permettre des relevés à distance. Lorsqu'on sait que les Smart Grids permettront de se passer définitivement de la facture approximative, sujet de plaintes et de critiques, il n'est pas étonnant de voir la STEG traîner encore la patte avant d'installer ces compteurs intelligents.

La dernière mesure a trait aux soi-disant progrès enregistrés par la STEG en matière de rééchelonnement des impayés, estimés à 3000 millions de dinars

(3 milliards de dinars) dont la moitié concerne les abonnés du secteur résidentiel.

D'après la chargée des services en ligne à la STEG, Hend Nayfer, plus de 30 mille abonnés ont bénéficié de la procédure du rééchelonnement du paiement des factures, suite à la campagne lancée à ce sujet.

Toutefois, la responsable, qui s'exprimait, le 12 décembre, sur les ondes de Radio Mosaïque FM, n'a pas précisé ni le montant récupéré ni la qualité professionnelle des abonnés. Nous évoluons toujours dans le monde du flou et de l'imprécision. La procédure de rééchelonnement est disponible jusqu'à fin décembre 2023. Pour en profiter, le client est tenu de payer 30% de la somme, quitte à payer le reliquat sur six mois.

Cette même procédure gagnerait à être poursuivie au-delà de fin 2023, dans la mesure où il s'agit de récupérer de l'argent et de l'utiliser pour équilibrer un tant soit peu les finances de cette entreprise publique déficitaire.

Cela pour dire, que la STEG a encore besoin de beaucoup de chemin à parcourir pour gagner la confiance de ses abonnés. Sa crédibilité sera mise à rude épreuve avec la transition énergétique qui a trop tardé et au passage aux énergies propres.

## 150 millions d'euros

L'Union européenne et la Tunisie ont convenu, mercredi, d'un programme de 150 millions d'euros qui a pour objectif d'appuyer les efforts engagés par le gouvernement tunisien pour favoriser la relance de l'économie à travers, notamment, l'amélioration de la gestion des finances publiques et du climat des affaires et des investissements.

Cet appui financier européen s'inscrit dans le cadre du Mémorandum d'entente pour un partenariat stratégique et global (MoU) conclu entre l'Union européenne et la Tunisie à Tunis, le 16 juillet 2023, et qui comprend cinq axes : stabilité macro-économique, économie et commerce, transition énergétique verte, rapprochement entre les peuples, migration et mobilité.

Relevant du premier pilier du MoU portant sur la stabilité macro-économique, ce programme sera mis en œuvre à travers un appui budgétaire. Ceci consiste en un transfert financier direct de l'Union européenne au Trésor public tunisien pour appuyer le gouvernement tunisien dans ses efforts en faveur d'une croissance économique stable et inclusive au service de ses citoyens.



## Ooredoo, élu pour la 5ème Fois consécutive 'Service client de l'Année 2024'

Ooredoo Tunisie remporte pour la cinquième année consécutive le prestigieux prix "Service client de l'Année 2024", soulignant ainsi son engagement constant à placer la satisfaction client au cœur de ses préoccupations. Cette réussite remarquable témoigne de l'engagement continu d'Ooredoo à offrir une excellence de service inégalée.

Ce nouveau couronnement confirme la position de Ooredoo en tant que leader d'une prestation de service exceptionnelle, grâce à une stratégie centrée sur les

clients plaçant leur satisfaction au premier plan.

Dans ce cadre, M. Mansoor Rashid Al-Khater, CEO de Ooredoo Tunisie, a déclaré : "Recevoir le prix 'Service de l'Année 2024' pour la cinquième année consécutive est un témoignage du dévouement de notre équipe et de notre engagement inébranlable envers nos clients. Cette nouvelle reconnaissance nous motive encore plus à innover continuellement et à dépasser les attentes."

Ooredoo Tunisie a toujours mis en œuvre des stratégies centrées sur le client, exploitant une technologie de pointe afin d'améliorer la qualité de ses services et mettant la satisfaction de la clientèle à la tête de ses priorités.

Cette distinction valide l'engagement inlassable d'Ooredoo Tunisie pour l'excellence, symbolisant sa volonté d'offrir des services inégalés, afin d'atteindre de plus grandes réalisations dans les années à venir.



## AMEN BANK et Amen First Bank remportent le prix «Elu Service Client De l'Année 2024»

Pour la troisième année consécutive, AMEN BANK a remporté le prestigieux prix « Elu Service Client de l'Année 2024 »\*, un concours renommé pour son sérieux et son label international, organisé par les partenaires d'ESCCA, à savoir Qualimétrie\*\* et IPSOS\*\*\*, dans la catégorie « Banque ».

De plus, pour sa deuxième participation, AMEN First Bank, la première banque 100% en ligne en Tunisie, depuis 2015, a également été désignée lauréate

dans la catégorie « Banque Digitale ».

Cette double victoire atteste du succès de la stratégie d'AMEN BANK, centrée sur la qualité de son service client.

Etude IPSOS- Qualimétrie - Septembre à novembre 2023 - Plus d'infos sur [escda.tn](http://escda.tn)

\* **Le label, reconnu à l'international, ESCCA « Elu Service Client de l'Année »**, existe en France depuis 2007 et dans d'autres pays comme

l'Espagne, le Royaume Uni, l'Allemagne et le Maroc. Il récompense la qualité du service client des entreprises volontairement enregistrées, en fonction de leur univers de consommation.

**\*\*Qualimétrie** : Référence internationale dans la réalisation d'études relatives à l'expérience client.

**\*\*\*IPSOS** : Spécialiste mondial des études de marché et de l'opinion publique

## COMAR Assurances remporte le prestigieux label « Elu Service Client De l'Année 2024 »

COMAR Assurances vient d'obtenir le prestigieux concours international « Elu Service Client de l'Année 2024 », dans la catégorie « Assurance ».

Le label ESCDA\* est un prix annuel qui récompense la qualité des services clients par secteur ou catégorie, en se référant aux notes obtenues dans le cadre d'un processus objectif et une méthodologie éprouvée d'enquêtes mystères réalisées sur plusieurs canaux à savoir : le téléphone, le mail, les réseaux sociaux, le site web et le réseau d'agence.

Une victoire qui couronne les efforts des équipes COMAR Assurances pour l'amélioration continue de la qualité de service et de la relation client.

En effet, la compagnie met au centre de sa stratégie l'amélioration de l'expérience client en se basant sur des principes de transparence, de réactivité, de confiance et d'innovation. Dans un environnement fortement concurrentiel, COMAR Assurances capitalise sur son savoir-faire, son sérieux et son professionnalisme pour mettre au service de ses clients, des agences modernes, un centre d'appel dédié et tous les moyens digitaux modernes nécessaires pour une expérience client fluide et agréable.

Nous sommes honorés de voir nos efforts reconnus par ce label démontrant ainsi notre position de leader dans le secteur des assurances et réaffirmant notre engagement à garantir un service

client toujours meilleur.

Nous tenons à exprimer notre gratitude envers nos fidèles clients qui nous font confiance et nous inspirent à exceller chaque jour. Cette victoire est aussi la leur.

Cette distinction ne peut qu'honorer la famille COMAR Assurances.

*\*Le label, reconnu à l'international, ESCDA « Elu Service Client de l'Année », existe en France depuis 2007 et dans d'autres pays comme l'Espagne, le Royaume Uni, l'Allemagne, le Maroc et en Tunisie en 2019. Il récompense la qualité du service client des entreprises volontairement enregistrées, en fonction de leur univers de consommation.*

# Épargne, Placements, Épargne Retraite

## Le Guide 2024

bientôt



pour plus d'informations  
consultez-nous

Email : [img@planet.tn](mailto:img@planet.tn)



## 216 Capital dirige la levée de fonds pre-seed d'1 million \$ de la startup Imaginario AI

A date, 82% des contenus sur Internet sont des vidéos. Cependant, la difficulté de la data vidéo pour les entreprises réside dans le délai nécessaire pour l'analyser, sélectionner les passages les plus intéressants et mettre en place le montage nécessaire. La promesse de la startup Imaginario AI consiste justement à faciliter et réduire ce processus de production à

l'aide de l'intelligence artificielle. De grands studios hollywoodiens, clients de la plateforme, indiquait ainsi avoir gagné 50% de temps dans la recherche et la création grâce à Imaginario AI.

Imaginario AI révolutionne le traitement de contenus vidéo et audio à l'aide de l'intelligence artificielle. Grâce à sa plateforme offrant une API puissante

alimentée par l'IA, elle a la capacité de gérer des volumes importants de données, simplifie et accélère significativement les processus liés à la création et à la compréhension du contenu multimédia pour les spécialistes du marketing et les créateurs de contenu. Elle compte notamment parmi ses clients Warner Bros. Discovery, Universal Pictures ou encore Ciniverse.



## Université de Sfax

Les universités de Sfax, de Tunis- El Manar, de Monastir et de Sousse ont été classées parmi les 40 meilleures universités arabes sur un total de 115 universités dans le nouveau classement des universités arabes "Ranking arabe des universités".

Ce nouveau classement a été publié le 21 décembre 2023 par l'union des universités arabes. L'université de Sfax a été classée au 8e rang dans ce classement et l'université Tunis- El Manar a occupé la 12e place alors que l'université de Monastir s'est positionnée au 3e rang et l'Université de Sousse à la 40e place.

L'université du Roi Saoud en Arabie Saoudite a décroché la première place, suivie de l'université du Caire à la 2e position, puis l'université des émirats arabes unis qui a été classée au 3e rang, alors que l'université El Yarmouk en Syrie a occupé la dernière place.

A noter que le classement arabe des universités est basé sur 4 indicateurs de performance à savoir l'enseignement, la recherche scientifique, l'innovation et le leadership, la coopération internationale et locale et le service social.

Afin de renforcer sa présence sur le marché international, la startup a clôturé une levée de fonds pre-seed d'un million de dollars dirigée par 216 Capital, aux côtés de Blue Lake VC, Earthling Ventures, Comcast NBCUniversal, Techstars et une série de business angels. Cet investissement va permettre à la startup de concrétiser son développement et d'élargir ses équipes d'ingénierie et commerciales aux États-Unis, En Europe et dans la région MENA à partir de la Tunisie.

En 2021, Imaginario AI a été fondée par des experts qui combinent plus de 25 ans d'expertise dans le domaine de la vidéo et de l'IA multimodale : Jose M. Puga, PDG, a notamment pu gérer la création et la croissance de services vidéo pour des sociétés telles que la BBC et Warner Bros Discovery, & Abdelhak Loukkal, CTO, a mis au point des solutions d'IA dans le domaine de la robotique et de la conduite autonome, utilisées à ce jour par SoftbankRobotics et Renault.

"Imaginario répond à un challenge de plus en pressant dans l'industrie des contenus vidéo" affirme **DhekraKhelifi, partner chez 216 Capital**. "Il était important pour nous d'intéresser la startup à la Tunisie afin qu'ils l'imaginent comme un point d'entrée au marché de la région

MENA. Les talents Tunisiens spécialisés en IA qui ont été recrutés par Imaginario seront déterminants dans la réussite de la startup, surtout guidés par l'expertise et la connaissance du marché de José et Abdelhak."

L'investissement de 216 Capital permettra à la startup de renforcer sa présence sur le marché international et de donner la possibilité aux talents tunisiens de jouir d'une expérience internationale au sein d'une startup à la pointe de l'innovation technologique dans le domaine de l'intelligence artificielle. Imaginario AI, actuellement accompagné par l'accélérateur Techstars Comcast Lift Labs, ne s'arrête pas en si bon chemin puisqu'elle prévoit déjà un nouveau tour de table en 2024 afin de lever 2 millions de dollars.

### A propos de 216 Capital :

Fondée à Tunis en 2021 par une équipe d'entrepreneurs, d'investisseurs et de créateurs d'entreprises, 216 Capital est une société de capital-risque en seed et pre-seed spécialisée dans les entreprises technologiques. 216 Capital investit auprès d'entrepreneurs déterminés et créatifs qui construisent des entreprises disruptives.

Pour en savoir plus : [www.216capital.vc](http://www.216capital.vc)



### *Tunisie*

## des mesures pour améliorer l'accès au financement des TPME

Les recommandations de la feuille de route pour améliorer l'accès au financement des très petites et moyennes entreprises, s'articulent autour de trois axes sur le financement par l'endettement, par les fonds propres et par les structures et mécanismes d'appui aux TPME, a indiqué

Khaled Bettaieb, représentant de PwC, cabinet de conseil, d'audit et d'expertise juridique et fiscale, qui a contribué à la réalisation de cette feuille de route.

Elaborée par le ministère des finances et la Banque mondiale (BM), cette feuille de route

visait à identifier des solutions aux problèmes de financement auxquels sont confrontées les TPME, à cause de l'absence de garanties, mais notamment du manque de publication d'états financiers clairs, lesquels sont indispensables pour les institutions financières, a précisé

Bettaieb qui intervenait lors d'un séminaire tenu mercredi, à Tunis sur le thème "Améliorer l'accès au financement des TPME en Tunisie".

Ainsi, pour faciliter l'obtention des crédits, la feuille de route préconise le dépôt par les TPME, de leurs états financiers auprès du Registre national des entreprises (RNE), pour qu'ils soient accessibles aux établissements financiers.

Cette mesure favorise l'accès à l'information, d'autant plus que les états financiers de ces entreprises ne sont pas toujours mis à jour et même sont établis en plusieurs versions, selon Bettaieb.

La feuille de route recommande également, de donner aux banques l'accès aux informations sur "les effets de commerce impayés" qui sont en circulation, d'autant plus qu'une bonne partie de l'activité de ces entreprises se réalise moyennant des crédits fournisseurs, matérialisés par des lettres de change.

Selon Bettaieb, ces informations devraient être incluses, à l'instar des chèques impayés, dans la centrale d'information de la Banque centrale de Tunisie (BCT). Il s'agit également, de proposer un taux d'intérêt plus avantageux pour les entreprises ayant une situation financière

solvable et d'alourdir les taux pour les insolubles.

Pour ce qui est du financement par des fonds propres, il est prévu de réglementer l'accès des TPME au financement des Sociétés d'Investissement à capital à risque (SICAR) ou auprès de la bourse, à l'instar des grandes entreprises.

S'agissant du cadre d'appui, le document a souligné l'importance de mettre en place une plateforme qui centralise tous les mécanismes de financement, les incitations destinées au TPME, ainsi que les acteurs de financement. L'objectif est de faire connaître davantage ces mécanismes à ces entreprises et éviter leur éparpillement.

La responsable des opérations au Bureau de la Banque mondiale (BM) à Tunis, Asma Ben Abdallah a souligné que 30% des entreprises tunisiennes rencontrent des difficultés lorsqu'elles soumettent leurs demandes de financement, et seulement 30 à 50% obtiennent un crédit bancaire.

Et d'expliquer en se référant à des enquêtes sur le financement en Tunisie datant de 2020, que les causes de cette situation sont dues à l'insuffisance de garantie, l'inexistence ou la faible qualité des états financiers et le fort niveau de risque que

représentent les TPME.

Pour sa part, le gouverneur de la BCT, Marouane Abassi a souligné l'importance des recommandations présentées dans la mesure où elles pourront faire mûrir les réflexions sur certaines pistes de réformes en l'occurrence, la garantie d'une information plus fiable en vue de fournir aux investisseurs et bailleurs une meilleure appréciation des risques.

A ce titre, il a cité des projets importants qui se trouvent à des stades avancés, tels que la refonte de la centrale d'information de la BCT et le renforcement du rôle du RNE dans la centralisation des états financiers.

De son côté, la ministre des Finances, Sihem Boughdiri Nemsia a mis l'accent sur le rôle du gouvernement qui est de favoriser le développement des TPME, précisant que la démarche consiste à créer un écosystème favorable à la croissance des TPME qui peuvent prospérer et jouer leur rôle dans la création de la richesse et de l'emploi.

En Tunisie, les TPME représentent plus de 98% du tissu économique. En 2021, elles représentaient 58% de tous les emplois du secteur privé.



NEO BTE

L'AGENCE

VIRTUELLE

DE LA BTE



CREATED BY



بنك تونس و الإمارات  
Banque de Tunisie et des Emirats



## *Bourse de Tunis*

# Le Tunindex en déclin après une embellie éphémère

**L'embellie de la semaine du 15 décembre n'aura pas duré longtemps. L'indice de référence a de nouveau viré au rouge à terme de la semaine du 18 au 22 décembre, glissant de 0,4% à 8609,1 points, selon l'intermédiaire en bourse, Tunisie-Valeurs.**

Alors que la fin de l'année approche à grands pas, le Tunindex affiche une modeste performance annuelle de 6,4%.

En l'absence de transactions de bloc, la semaine a connu une décélération notable du rythme des échanges. Une enveloppe de 13,6 MD seulement a été transigée sur le marché, soit une moyenne quotidienne de 2,7MD.

### **Analyse des valeurs**

Le titre CELLCOM s'est offert la meilleure performance de la semaine. L'action du distributeur de la marque EVERTEK s'est envolée de 23,1% à 1,440 D, dans un volume réduit de 34 mille dinars.

Beau parcours pour le titre MPBS. L'action du spécialiste en bois a inscrit une avancée de 15,7% à 5,670 D. La valeur a drainé des capitaux de 462 mille dinars sur la semaine.

Le titre BH Leasing s'est placé en lanterne rouge du Tunindex. L'action du loueur adossé à la BH BANK s'est effritée de 13,6% à 3,240 D, dans un flux anémique

de 2 mille dinars.

Les pressions vendeuses ont malmené le titre ARTES. L'action du concessionnaire automobile de la marque au losange a reculé de 6,2% à 6,240 D. La valeur a brassé un volume de 45 mille dinars sur la semaine.

Le titre AMEN BANK a terminé la semaine sur une note morose. L'action du bras financier du groupe PGI a légèrement régressé de 1,8% à 33,300 D. Valeur la plus dynamique de la semaine, AMEN BANK a alimenté le marché avec des échanges de près de 2 MD.



## *Bourse de Tunis*

# Les actions du secteur du bois et de l'immobilier en tête des hausses

Le Tunindex s'est redressé vendredi de 0,2% à 8609,1 points, au terme de la séance, portant sa performance annuelle à 6,4%, selon l'intermédiaire en bourse, Tunisie Valeurs.

En l'absence de transactions de bloc, les échanges demeurent faibles, se montant à près de 4MD.

Le titre MPBS s'est offert la palme des hausses. L'action du spécialiste en bois s'est envolée de 6% à 5,670D, dans volume relativement soutenu de 236 mille dinars.

Le titre UADH a figuré parmi les plus grands gagnants de la séance. L'action du holding a signé une progression de 4,1% à 0,760D. La valeur a drainé des échanges de 153 mille dinars sur la séance.

Le titre SOMOCER a figuré parmi les plus fortes baisses de la séance. L'action du spécialiste des carreaux céramiques a reculé de 2,7% à 0,730D, dans un flux réduit de 11 mille dinars.

Le titre Essoukna a terminé la séance sur une note négative. Sans faire l'objet de transactions,

l'action du promoteur immobilier adossé au groupe SIMPAR s'est pliée de 1,3% à 1,500D. La valeur a connu un parcours boursier difficile en 2023, affichant à ce jour une contreperformance de -20%.

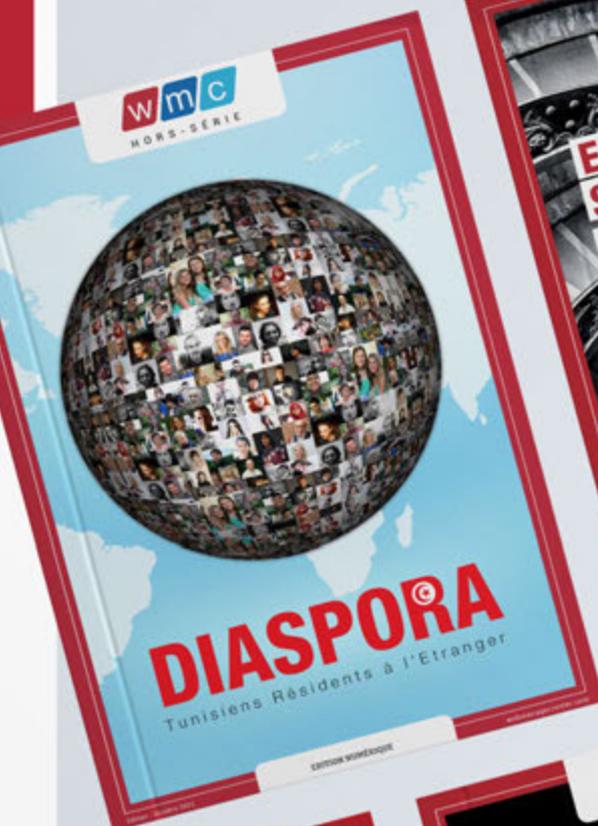
Hannibal Lease a été la valeur la plus recherchée de la séance. Terminant inchangée à 5,280D, l'action du loueur indépendant a alimenté le marché avec des capitaux de 478 mille dinars sur la séance



HORS-SÉRIE

## DES ÉDITIONS EXCEPTIONNELLES

Des thématiques sectorielles



**+ de 20.000**  
exemplaires  
par édition

# Tunindex

## 8 609,13

Var. Année **6,16 %**  
22/12/2023

# Tunindex 20

## 3 758,41

Var. Année **4,49 %**  
22/12/2023

Volume semaine **46,200** Million DT

Capitalisation **23,89** Milliard DT

PER marché **9,28**  
(Novembre)

### INDICES SECTORIELS

| Code ICB    |   | INDICE          | Var An        |
|-------------|---|-----------------|---------------|
| <b>8000</b> | <b>Sociétés Financières</b>             | <b>6 473,02</b> | <b>11,95%</b> |
| 8300        | Banques                                 | 6 027,97        | 11,43%        |
| 8500        | Assurances                              | 13 883,38       | 4,21%         |
| 8700        | Services Financiers                     | 9 218,75        | 34,08%        |
| <b>5000</b> | <b>Services aux Consommateurs</b>       | <b>2 943,33</b> | <b>-0,56%</b> |
| 5300        | Distribution                            | 4 637,21        | -0,56%        |
| <b>3000</b> | <b>Biens de Consommations</b>           | <b>6 880,54</b> | <b>-7,69%</b> |
| 3500        | Agro-Alimentaire et Boissons            | 8 521,55        | -6,15%        |
| 3700        | Produits Ménagers et de Soins Personnel | 2 151,55        | -11,94%       |
| <b>2000</b> | <b>Industries</b>                       | <b>1 603,38</b> | <b>8,54%</b>  |
| 2300        | Batiment et Matériaux de Constructions  | 678,13          | -4,56%        |
| <b>1000</b> | <b>Matériaux de Base</b>                | <b>3 905,96</b> | <b>-2,08%</b> |

### + FORTES HAUSSES DE LA SEMAINE

|             | CLÔTURE | VAR. Hebdo |
|-------------|---------|------------|
| CELLCOM     | 1,440   | 22,03%     |
| UADH        | 0,760   | 20,63%     |
| GIF-FILTER  | 0,590   | 20,41%     |
| ELECTROSTAR | 0,260   | 18,18%     |
| TUNISAIR    | 0,490   | 16,67%     |

### + FORTES BAISES DE LA SEMAINE

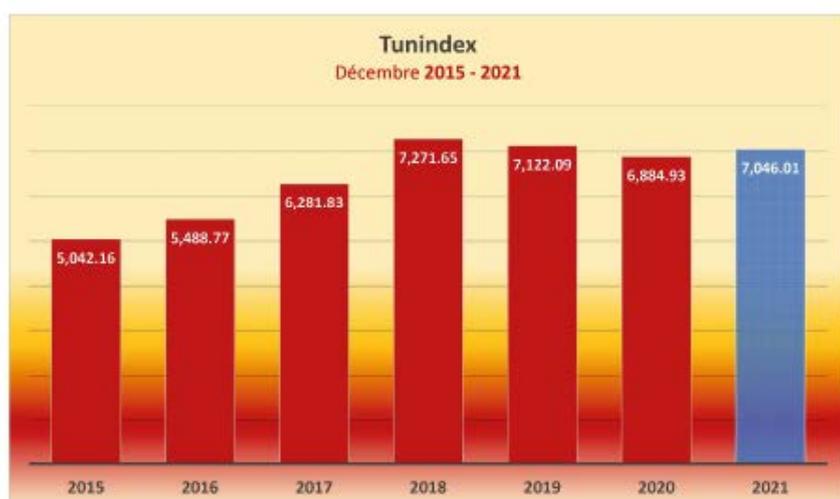
|             | CLÔTURE | VAR. Hebdo |
|-------------|---------|------------|
| STIP        | 4,280   | -8,55%     |
| SIPHAT      | 4,080   | -8,52%     |
| BH LEASING  | 3,240   | -8,22%     |
| ARTES       | 6,240   | -6,17%     |
| SPDIT-SICAF | 8,500   | -5,35%     |

### + FORTES BAISES DE L'ANNEE

|                    | CLÔTURE | VAR. Hebdo |
|--------------------|---------|------------|
| AETECH             | 0,330   | -59,76%    |
| CELLCOM            | 1,440   | -57,65%    |
| CIMENTS DE BIZERTE | 0,900   | -48,57%    |
| EURO-CYCLES        | 15,580  | -39,38%    |
| SMART Tunisie      | 16,600  | -31,40%    |

### + FORTES HAUSSES DE L'ANNEE

|                        | CLÔTURE | VAR. AN |
|------------------------|---------|---------|
| BH LEASING             | 3,530   | 72,20%  |
| UADH                   | 0,630   | 61,54%  |
| ATELIER MEUBLES INT.   | 4,400   | 59,29%  |
| TUNISIE LEASING & FACT | 13,300  | 46,96%  |
| SOTUVER                | 12,000  | 37,93%  |



# COTATIONS

| Titres                            | Nominal | Titres admis | Clôture       |                    | 22/12/2023    | Variation Hebdo | Variation Année | Capitalisation (MDT) |
|-----------------------------------|---------|--------------|---------------|--------------------|---------------|-----------------|-----------------|----------------------|
|                                   |         |              | Décembre 2022 | Semaine précédente | De la semaine |                 |                 |                      |
| <b>SOCIETES FINANCIERES</b>       |         |              |               |                    |               |                 |                 | <b>12 760,605</b>    |
| <b>BANQUES</b>                    |         |              |               |                    |               |                 |                 | <b>10 624,826</b>    |
| Amen Bank                         | 5       | 26 481 000   | 26,200        | 33,900             | 33,300        | -1,77%          | 27,10%          | 881,817              |
| ATB                               | 1       | 100 000 000  | 2,890         | 2,750              | 2,730         | -0,73%          | -5,54%          | 273,000              |
| BH Bank                           | 5       | 47 600 000   | 13,560        | 12,000             | 11,800        | -1,67%          | -12,98%         | 561,680              |
| BIAT                              | 5       | 35 700 000   | 88,000        | 90,800             | 90,900        | 0,11%           | 3,30%           | 3 245,130            |
| BNA                               | 5       | 64 000 000   | 8,790         | 8,200              | 8,100         | -1,22%          | -7,85%          | 518,400              |
| Banque de Tunisie                 | 1       | 225 000 000  | 5,180         | 5,330              | 5,330         | 0,00%           | 2,90%           | 1 199,250            |
| BTE (ADP)                         | 20      | 1 000 000    | 6,350         | 4,740              | 4,900         | 3,38%           | -22,83%         | 4,900                |
| STB                               | 5       | 155 375 000  | 3,800         | 3,500              | 3,600         | 2,86%           | -5,26%          | 559,350              |
| Attijari Bank                     | 5       | 40 741 997   | 37,000        | 44,990             | 44,960        | -0,07%          | 21,51%          | 1 831,760            |
| UBCI                              | 5       | 20 001 529   | 22,000        | 22,500             | 22,500        | 0,00%           | 2,27%           | 450,034              |
| UIB                               | 5       | 32 560 000   | 24,000        | 25,980             | 25,900        | -0,31%          | 7,92%           | 843,304              |
| Wifack Bank                       | 5       | 30 000 000   | 7,400         | 8,600              | 8,540         | -0,70%          | 15,41%          | 256,200              |
| <b>ASSURANCES</b>                 |         |              |               |                    |               |                 |                 | <b>1 294,833</b>     |
| ASTREE                            | 5       | 6 000 000    | 52,000        | 46,500             | 46,500        | 0,00%           | -10,58%         | 279,000              |
| BH Assurances                     | 5       | 2 660 000    | 50,000        | 48,760             | 48,750        | -0,02%          | -2,50%          | 129,675              |
| STAR                              | 10      | 2 307 693    | 154,000       | 164,000            | 170,000       | 3,66%           | 10,39%          | 392,308              |
| Tunis RE                          | 5       | 20 000 000   | 6,990         | 6,700              | 6,800         | 1,49%           | -2,72%          | 136,000              |
| Assur. MAGHREBIA                  | 10      | 4 500 000    | 56,000        | 52,700             | 52,500        | -0,38%          | -6,25%          | 236,250              |
| MAGHREBIA Vie                     | 1       | 20 000 000   | 6,200         | 6,140              | 6,080         | -0,98%          | -1,94%          | 121,600              |
| <b>LEASING</b>                    |         |              |               |                    |               |                 |                 | <b>545,775</b>       |
| ATL                               | 1       | 32 500 000   | 3,000         | 3,650              | 3,600         | -1,37%          | 20,00%          | 117,000              |
| BH Leasing                        | 5       | 7 000 000    | 2,050         | 3,530              | 3,240         | -8,22%          | 58,05%          | 22,680               |
| Best Lease                        | 1       | 30 000 000   | 2,380         | 2,100              | 2,100         | 0,00%           | -11,76%         | 63,000               |
| CIL                               | 5       | 5 000 000    | 19,500        | 19,090             | 19,200        | 0,58%           | -1,54%          | 96,000               |
| Hannibal Lease                    | 5       | 11 000 000   | 4,400         | 5,300              | 5,280         | -0,38%          | 20,00%          | 58,080               |
| Attijari Leasing                  | 10      | 2 750 000    | 13,700        | 16,650             | 16,500        | -0,90%          | 20,44%          | 45,375               |
| Tunisie Leasing Fact              | 5       | 10 800 000   | 9,050         | 13,300             | 13,300        | 0,00%           | 46,96%          | 143,640              |
| <b>SOCIETES D'INVESTISSEMENTS</b> |         |              |               |                    |               |                 |                 | <b>295,171</b>       |
| PL. TSIE Sicaf                    | 10      | 1 000 000    | 42,110        | 48,960             | 48,960        | 0,00%           | 16,27%          | 48,960               |
| SPDIT Sicaf                       | 1       | 28 000 000   | 7,610         | 8,980              | 8,500         | -5,35%          | 11,70%          | 238,000              |
| Tuninvest Sicar                   | 1       | 966 000      | 8,430         | 8,000              | 8,500         | 6,25%           | 0,83%           | 8,211                |
| <b>INDUSTRIES</b>                 |         |              |               |                    |               |                 |                 | <b>8 893,504</b>     |
| <b>HOLDING</b>                    |         |              |               |                    |               |                 |                 | <b>1 828,299</b>     |
| OneTech Holding                   | 1       | 53 600 000   | 7,050         | 8,470              | 8,520         | 0,59%           | 20,85%          | 456,672              |
| Poulina GH                        | 1       | 180 003 600  | 8,780         | 7,680              | 7,620         | -0,78%          | -13,21%         | 1 371,627            |
| <b>AGRO-ALIMENTAIRE</b>           |         |              |               |                    |               |                 |                 | <b>3 747,583</b>     |
| CEREALIS                          | 1       | 4 888 889    | 13,300        | 13,300             | 13,300        | 0,00%           | 0,00%           | 65,022               |
| Delice Holding                    | 10      | 54 907 262   | 12,880        | 11,500             | 11,300        | -1,74%          | -12,27%         | 620,452              |
| LAND'OR                           | 1       | 11 226 376   | 6,160         | 6,100              | 6,000         | -1,64%          | -2,60%          | 67,358               |
| SFBT                              | 1       | 247 500 000  | 13,490        | 12,370             | 12,100        | -2,18%          | -10,30%         | 2 994,750            |
| SOPAT                             | 1       | 37 861 250   | 1,440         |                    |               |                 |                 | 0,000                |
| <b>PHARMACEUTIQUE</b>             |         |              |               |                    |               |                 |                 | <b>241,904</b>       |
| ADWYA                             | 1       |              |               |                    |               |                 |                 | 0,000                |
| SIPHAT                            | 5       | 1 800 000    | 4,110         | 4,460              | 4,080         | -8,52%          | -0,73%          | 7,344                |
| UNIMED                            | 1       | 32 000 000   | 7,120         | 7,120              | 7,330         | 2,95%           | 2,95%           | 234,560              |
| <b>COMPOSANTS AUTOMOBILE</b>      |         |              |               |                    |               |                 |                 | <b>43,646</b>        |
| ASSAD                             | 1       | 12 000 000   | 1,090         | 0,880              | 0,860         | -2,27%          | -21,10%         | 10,320               |
| GIF-FILTER                        | 1       | 10 536 994   | 0,400         | 0,490              | 0,590         | 20,41%          | 47,50%          | 6,217                |
| STEQ                              | 5       | 1 400 000    | 6,500         | 6,500              | 6,500         | 0,00%           | 0,00%           | 9,100                |
| STIP                              | 3       | 4 207 824    | 4,000         | 4,680              | 4,280         | -8,55%          | 7,00%           | 18,009               |

source: bVMT

données fournis à titre indicatif

# COTATIONS

| Titres                                       | Nominal | Titres admis | Clôture       |                    |                             | Variation Hebdo | Variation Année | Capitalisation (MDT) |
|--|---------|--------------|---------------|--------------------|-----------------------------|-----------------|-----------------|----------------------|
|  |         |              | Décembre 2022 | Semaine précédente | 22/12/2023<br>De la semaine |                 |                 |                      |
| <b>CIMENTIER</b>                             |         |              |               |                    |                             |                 |                 | <b>678,785</b>       |
| Carthage Cement                              | 1       | 343 624 940  | 1,900         | 1,920              | 1,860                       | -3,12%          | -2,11%          | 639,142              |
| Ciments de Bizerte                           | 1       | 44 047 290   | 1,750         | 0,850              | 0,900                       | 5,88%           | -48,57%         | 39,643               |
| <b>CHIMIE</b>                                |         |              |               |                    |                             |                 |                 | <b>339,786</b>       |
| Air Liquide                                  | 25      | 1 637 504    | 88,000        | 81,020             | 82,110                      | 1,35%           | -6,69%          | 134,455              |
| ALKIMIA                                      | 10      | 1 947 253    | 35,530        | 27,240             | 27,270                      | 0,11%           | -23,25%         | 53,102               |
| ICF  | 10      | 2 100 000    | 90,050        | 72,500             | 72,490                      | -0,01%          | -19,50%         | 152,229              |
| <b>INDUSTRIES DIVERSES</b>                   |         |              |               |                    |                             |                 |                 | <b>1 854,043</b>     |
| AMS  | 5       | 6 577 192    | 0,880         | 0,850              | 0,850                       | 0,00%           | -3,41%          | 5,591                |
| Euro-Cycle                                   | 1       | 8 910 000    | 25,700        | 15,200             | 15,580                      | 2,50%           | -39,38%         | 138,818              |
| MPBS   | 2       | 10 334 430   | 4,750         | 4,900              | 5,670                       | 15,71%          | 19,37%          | 58,596               |
| New Body Line                                | 1       | 4 250 400    | 4,980         | 5,080              | 5,150                       | 1,38%           | 3,41%           | 21,890               |
| Office PLAST                                 | 1       | 11 440 931   | 1,530         | 1,240              | 1,240                       | 0,00%           | -18,95%         | 14,187               |
| SAH Lilas                                    | 1       | 65 345 762   | 9,100         | 8,000              | 7,950                       | -0,62%          | -12,64%         | 519,499              |
| Atelier Meubles Int                          | 1       | 5 561 635    | 2,800         | 4,460              | 4,440                       | -0,45%          | 58,57%          | 24,694               |
| SIAME  | 1       | 15 444 000   | 3,830         | 3,830              | 3,820                       | -0,26%          | -0,26%          | 58,996               |
| SANIMED                                      | 1,109   | 12 400 000   | 1,710         | 1,300              | 1,260                       | -3,08%          | -26,32%         | 15,624               |
| SOMOCER                                      | 1       | 40 656 000   | 0,850         | 0,770              | 0,730                       | -5,19%          | -14,12%         | 29,679               |
| SOTEMAIL                                     | 1       | 34 513 514   | 3,400         | 3,130              | 2,990                       | -4,47%          | -12,06%         | 103,195              |
| SOTUVER                                      | 1       | 33 215 325   | 8,700         | 12,000             | 12,000                      | 0,00%           | 37,93%          | 398,584              |
| SOTIPAPIER                                   | 1,09    | 27 941 666   | 6,680         | 5,430              | 5,620                       | 3,50%           | -15,87%         | 157,032              |
| SOTRAPIL                                     | 5       | 4 138 200    | 12,410        | 14,950             | 14,900                      | -0,33%          | 20,06%          | 61,659               |
| TPR  | 1       | 50 000 000   | 4,160         | 4,990              | 4,920                       | -1,40%          | 18,27%          | 246,000              |
| <b>IMMOBILIER</b>                            |         |              |               |                    |                             |                 |                 | <b>72,596</b>        |
| SIMPAR                                       | 5       | 1 100 000    | 35,000        | 35,000             | 35,000                      | 0,00%           | 0,00%           | 38,500               |
| SITS   | 1       | 15 600 000   | 1,860         | 1,740              | 1,700                       | -2,30%          | -8,60%          | 26,520               |
| ESSOUKNA                                     | 1       | 5 050 500    | 2,000         | 1,460              | 1,500                       | 2,74%           | -25,00%         | 7,576                |
| <b>TECHNOLOGIE</b>                           |         |              |               |                    |                             |                 |                 | <b>86,862</b>        |
| AETECH                                       | 1       | 2 223 334    | 0,820         | 0,340              | 0,330                       | -2,94%          | -59,76%         | 0,734                |
| TELNET Holding                               | 1       | 12 130 800   | 7,680         | 6,930              | 7,100                       | 2,45%           | -7,55%          | 86,129               |
| <b>SERVICES</b>                              |         |              |               |                    |                             |                 |                 | <b>1 422,359</b>     |
| <b>DISTRIBUTION AUTOMOBILE</b>               |         |              |               |                    |                             |                 |                 | <b>883,365</b>       |
| ARTES  | 1       | 38 250 000   | 5,190         | 6,650              | 6,240                       | -6,17%          | 20,23%          | 238,680              |
| CITY CARS                                    | 1       | 18 000 000   | 10,700        | 12,050             | 12,090                      | 0,33%           | 12,99%          | 217,620              |
| ENNAKL Automobile                            | 1       | 30 000 000   | 12,540        | 11,240             | 12,000                      | 6,76%           | -4,31%          | 360,000              |
| UADH   | 1       | 36 953 847   | 0,390         | 0,630              | 0,760                       | 20,63%          | 94,87%          | 28,085               |
| STA  | 1       | 2 000 000    | 24,670        | 19,940             | 19,490                      | -2,26%          | -21,00%         | 38,980               |
| <b>AUTRES SERVICES</b>                       |         |              |               |                    |                             |                 |                 | <b>181,832</b>       |
| CELLCOM                                      | 1       | 4 461 532    | 3,400         | 1,180              | 1,440                       | 22,03%          | -57,65%         | 6,425                |
| ELECTROSTAR                                  | 2       | 10 287 556   | 0,290         | 0,220              | 0,260                       | 18,18%          | -10,34%         | 2,675                |
| MIP  | 1       | 4 398 937    | 0,120         | 0,150              | 0,150                       | 0,00%           | 25,00%          | 0,660                |
| TUNISAIR                                     | 1       | 106 199 280  | 0,480         | 0,420              | 0,490                       | 16,67%          | 2,08%           | 52,038               |
| SMART Tunisie                                | 5       | 7 231 031    | 24,200        | 16,650             | 16,600                      | -0,30%          | -31,40%         | 120,035              |
| <b>TELECOMMUNICATIONS</b>                    |         |              |               |                    |                             |                 |                 | <b>97,323</b>        |
| SERVICOM                                     | 1       | 11 874 000   | 0,210         | 0,210              | 0,230                       | 9,52%           | 9,52%           | 2,731                |
| SOTETEL                                      | 5       | 4 636 800    | 2,940         | 3,600              | 3,630                       | 0,83%           | 23,47%          | 16,832               |
| Tawasol GH                                   | 1       | 108 000 000  | 0,600         | 0,740              | 0,720                       | -2,70%          | 20,00%          | 77,760               |
| <b>DISTRIBUTION DE BIENS DE CONSOMMATION</b> |         |              |               |                    |                             |                 |                 | <b>259,839</b>       |
| Sotumag                                      | 1       | 13 200 000   | 5,120         | 4,860              | 4,890                       | 0,62%           | -4,49%          | 64,548               |
| Magasin General                              | 1       | 11 481 250   | 10,960        | 8,000              | 8,000                       | 0,00%           | -27,01%         | 91,850               |
| Monoprix                                     | 2       | 19 969 372   | 6,100         | 5,000              | 5,180                       | 3,60%           | -15,08%         | 103,441              |
| <i>(Données fournis à titre indicatif)</i>   |         |              |               |                    |                             |                 |                 | <b>23 076,468</b>    |

source: BVMT



# L'Entreprise Digitale



## *Médias*

# Silence, on fait taire la libre expression !

**Il faut le vivre pour le croire ! Mais le mur de la peur, que nombre de Tunisiens croyaient tombé en 2011, laissant place à la libre expression, socle important pour une démocratie naissante, même si importée (sic), est en train de s'élever à nouveau et de plus en plus haut faisant taire des voix qui ont eu la naïveté de croire que rien ne pouvait les faire taire après la « révolution » de la liberté et de la dignité. (resic)**

Les illusions rassurent jusqu'à ce qu'un fait, un incident, une attitude lèvent le voile sur une

réalité que l'on refusait de voir et là c'est le désenchantement. Croire que l'idéal auquel on aspirait est réalisable est consolant jusqu'à ce que les faits de tous les jours ne répondent plus à nos attentes. En Tunisie, on a voulu croire en l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui proclame que « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions... »

Les chutes brutales des régimes ouvrent grandes les portes à l'anarchie et depuis 2011, c'est une liberté d'expression débridée

et incendiaire qu'a vécu le pays. Une liberté de diffamer et d'insulter, n'épargnant personne et massacrant des réputations sans aucune vergogne.

C'est peut-être ce qui a fait qu'une partie des activistes politiques et de la société civile ont apprécié le rétablissement de l'autorité de l'Etat bénéfique pour la liberté d'expression ne pensant pas que la promulgation du décret 54 allait la museler autorisant les juges à user de leur pouvoir discrétionnaire pour décider si une expression libre mérite la prison ou pas !

Pire, il est des situations où on intervient directement dans les lignes éditoriales ou le choix des chroniqueurs commentateurs de certaines émissions.

### **Studio Shems sur la sellette**

Ce fût le cas de l'émission Studio Shems à Shems FM lorsque Zina Zidi, journaliste animatrice fût sommée de se démettre d'un chroniqueur dont les propos auraient apparemment dérangé des hauts placés.

Anis Boughattass chroniqueur avait commenté l'arrestation de Adel Grar, ancien DG d'Al Karama Holding disant, à juste titre, que si nous devons sanctionner les responsables les cessions désastreuses des biens confisqués, il faut aussi engager la responsabilité de la Commission Nationale de Gestion d'Avoirs et des Fonds objets de Confiscation dont la mission selon le décret-loi n°2011-68 du 14/07/2011 est, entre autres, de prendre toutes les mesures relatives aux droits liés aux valeurs mobilières et parts et titres objets de confiscation ou de récupération, la gestion du portefeuille des valeurs mobilières et droits y rattachés, des parts et titres et des biens meubles et immeubles objet de confiscation ou de récupération et de prendre les mesures nécessaires qui concernent les contrats en cours pour garantir la continuité de leur exécution et de déterminer les

procédures de cession par des guides qui seront publiés.

L'observation avisée de Anis Boughattas, n'a apparemment pas été au goût des décideurs en la matière et Zina Zidi a été sommée de déclarer Anis Boughattas persona non grata en tant que chroniqueur dans son émission.

Zina Zidi n'avant pas obtempéré, Me Boughattas a été informé directement par la radio que sa participation n'était plus souhaitée.

Réagissant à cette invective inacceptable dans un pays qui pensait avoir gagné un seul privilège après la chute de l'ancien régime, celui de la libre expression qui du reste, pour son grand malheur, s'érode de jour en jour, les autres chroniqueurs ont déclaré de leur plein gré suspendre leur participation à Studio Shems, sachant qu'ils sont tous volontaires et bénévoles.

Le plus grave dans cette histoire est qu'il n'y avait pas de fausses informations, de la diffamation, des insultes ou de fausses accusations, le commentateur s'est contenté de rappeler le rôle de la Commission Nationale de Gestion citée plus haut et de préciser que si faute, il y a, elle ne peut être uniquement celle de la direction d'Al Karama Holding.

*La réaction des maîtres des lieux au ministère des Finances nous pousse à nous poser les questions suivantes :*

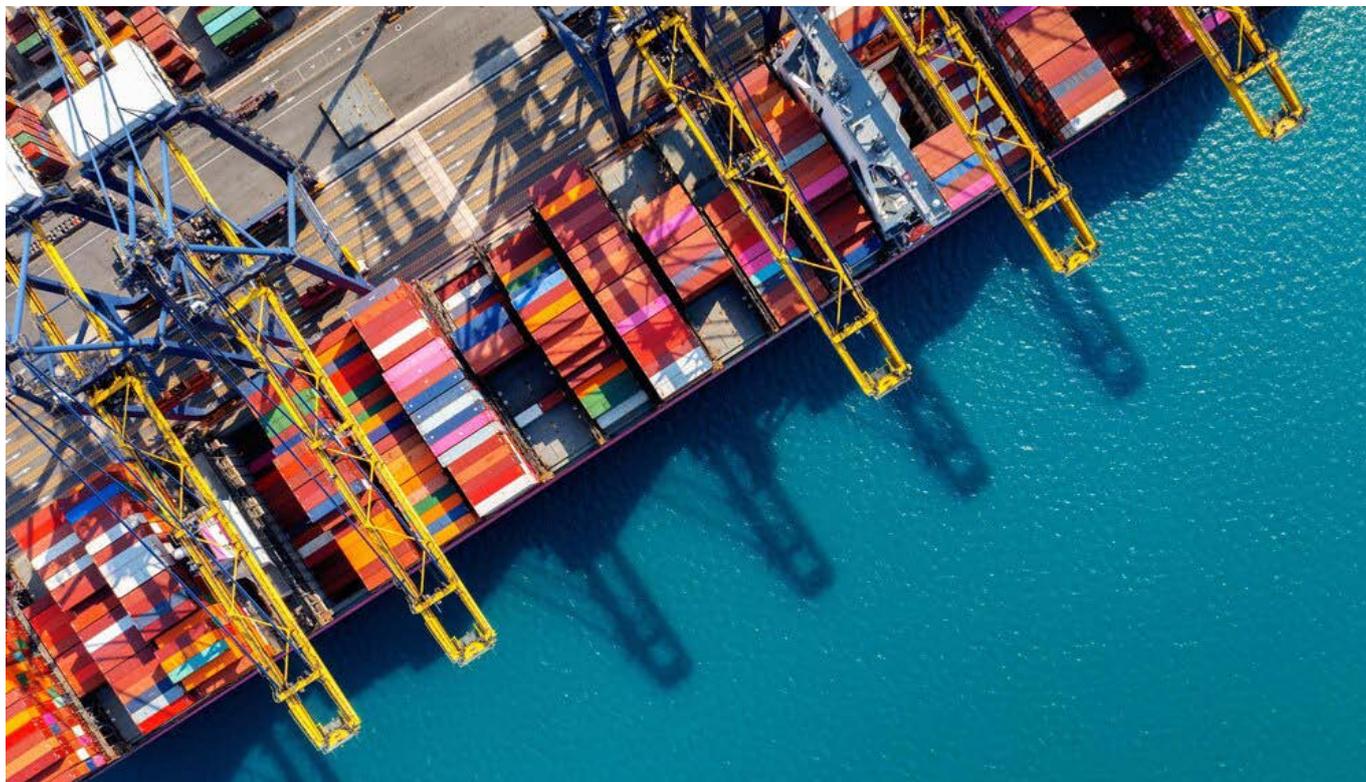
- Quant on n'a rien à se reprocher pourquoi s'offusquer des propos d'un commentateur à propos d'une affaire qui a défrayé la chronique ?
- Dans un pays qui se dit doté d'une constitution garantissant la liberté d'expression, de quel droit un responsable aussi haut placé soit-il se permet-il d'intervenir dans les contenus des émissions et de décider des lignes éditoriales de médias qui agissent dans le respect des lois et règles en vigueur ?

Le grand journaliste qu'est Philippe Bouvard a un jour déclaré parlant de la France : « Au train où nous roulons, la liberté d'expression se résumera bientôt au droit de dire qu'on est très heureux de ne plus rien pouvoir dire ».

Si la pression sur les médias en Tunisie continue, nous deviendrons nous aussi heureux de ne plus rien pouvoir dire.

*La liberté de penser, c'est aussi la liberté d'exprimer ses opinions et ses pensées.*

*Amel Belhadj Ali*



## La Tunisie a un potentiel d'exportation inexploité de 527 millions de dollars vers l'Afrique

L'étude sur l'offre exportable tunisienne dans le cadre de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf) a révélé que le prêt-à-porter et les chaussures figurent parmi les produits promoteurs de la Tunisie en Afrique à moyen-terme (en 2027).

Cette étude a fait ressortir que certains produits ne seraient plus

à fort potentiel (certains produits alimentaires, en papier et articles en céramiques...), qu'auparavant, et devraient être remplacés, tandis que le potentiel demeure le même pour d'autres (certains produits électriques, chimiques et minéraux ...), a indiqué lotfi Hamza consultant en politiques économiques durant un atelier de restitution tenu vendredi, à Tunis.

Le Potentiel d'exportation inexploité de la Tunisie vers l'Afrique en 2027 est de l'ordre de 527 millions de dollars, soit 25 % de plus par rapport à l'exportation réelle actuelle, selon les documents présentés lors de cet atelier.

Ce surplus repose sur 43 produits dont 25 sont anciens et 18 sont nouveaux pour l'exportation vers



## Trains à batterie

L'exploitation de l'hydrogène vert et des trains à batterie dans les réseaux ferroviaires tunisiens, figure parmi les principales recommandations de l'étude stratégique sur "le déploiement des énergies alternatives et propres dans le transport ferroviaire tunisien", financée par la Banque européenne d'investissement (BEI), rapporte un communiqué du ministère du Transport publié, mardi.

D'après cette étude, ces pistes permettraient de limiter les émissions de gaz à effet de serre, de maîtriser les coûts d'exploitation et d'améliorer la qualité des services. Elles permettraient également, de mieux maîtriser les nouvelles technologies dans ce domaine et de contribuer à réaliser la souveraineté énergétique étant donné que la transition ciblée repose sur des énergies produites localement.

La démarche recommandée par cette étude est aussi cohérente avec la feuille de route fixée par les autorités tunisiennes pour le développement de l'hydrogène vert et des énergies renouvelables.

l'Afrique, a fait savoir l'expert.

Pour l'expert international Touhami Chabir, le plan d'action opérationnel de la stratégie nationale de la ZLECAf, actuellement en phase de validation, devrait faire l'objet d'une évaluation régulière et une mise à jour périodiques avec une fréquence adaptée à la nature changeante de l'environnement commercial régional et international.

L'expert a mis l'accent, dans ce cadre, sur la nécessité d'adopter une approche dynamique dans la gestion de ce plan d'action opérationnel vu que les conditions économiques, politiques et commerciales peuvent évoluer.

Il s'agit a-t-il ajouté, d'identifier des occasions fixes de suivi, réunissant les parties prenantes (représentants gouvernementaux, le secteur privé et les experts...), d'évaluer les progrès et d'ajuster les stratégies en fonction des changements de contexte.

D'après Chabir, grâce à l'instauration de cette cadence de suivi régulier, la Tunisie s'assure une adaptabilité continue et maximise l'efficacité de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la ZLECAF, contribuant ainsi au succès de l'intégration économique régionale.

Il a rappelé par ailleurs, que le plan en question vise à promouvoir la compétitivité économique et l'intégration régionale en maximisant les avantages de la ZLECAf pour la Tunisie et de mettre en œuvre des mesures spécifiques visant à renforcer les capacités productives, faciliter les échanges commerciaux intra-africains, favoriser l'investissement et positionner la Tunisie comme un acteur clé au sein du marché continental.

En effet, ce plan repose sur sept axes. Le premier, porte sur la politique commerciale pour accélérer le développement du commerce intra-africain.

Le deuxième et le troisième axes portent respectivement, sur la facilitation des échanges et la capacité de production et la compétitivité des biens et des services.

L'objectif est de réduire le temps nécessaire pour acheminer les marchandises à l'entrée et à la sortie du territoire tunisien et accélérer la circulation des marchandises à travers les corridors, outre la création des chaînes de valeur régionales et continentales afin d'accroître la production locale et le commerce des biens produits en Afrique.

Le quatrième axe porte sur la qualité des infrastructures portuaires, logistiques, de



communication et énergétiques, afin de développer des mécanismes innovants, juridiques, financiers et autres pour des projets de développement d'infrastructures multi-pays.

Le cinquième axe et le sixième portent respectivement sur l'accès au financement pour le commerce pour développer et renforcer les institutions et mécanismes financiers africains afin de promouvoir le commerce et l'investissement entre les pays de la ZLECAF et l'accès à une information commerciale fiable, en vue de combler le déficit d'information et améliorer les opportunités du commerce intra-africain.

Quant au septième axe, il porte sur la libre circulation des facteurs liés au travail et à l'investissement. Il vise à accroître la mobilité intrarégionale de la main-d'œuvre grâce à l'harmonisation des lois du travail, des affaires et de l'investissement.

De son côté, Slim Driss expert national a rappelé de la stratégie nationale de mise en œuvre de l'accord ZLECAF présentée en 2022 vise à définir le cadre institutionnel et économique de mise en œuvre de l'accord et de mettre en évidence les principales opportunités commerciales et de création de valeur ajoutée pour tirer pleinement parti des

marchés nationaux, régionaux et mondiaux dans le cadre de la ZLECAF.

Cette stratégie vise également à permettre de déterminer les principales opportunités et les secteurs prioritaires pour la production et le commerce.

Selon la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'accord ZLECAF, signé à Kigali (Rwanda) le 21 mars 2018, est une étape clef du programme africain d'intégration.

Pour la Commission des actions prioritaires doivent être entreprises à court et à moyen-terme pour que la ZLECAF génère les résultats attendus.

" Les stratégies nationales intègrent un plan d'actions prioritaires qui implique les entités publiques et privées concernées et s'échelonnent une perspective d'action à court, moyen et long terme " a indiqué la CEA.

Pour rappel, la Tunisie a ratifié, le 22 juillet 2020, la Convention relative à la ZLECAF, qui vise à créer la plus grande zone de libre-échange au monde ayant le potentiel de rassembler plus de 1,2 milliard de personnes avec un PIB de plus de 2 500 milliards de dollars et d'inaugurer une nouvelle ère de développement pour le continent.

## Énergie Solaire

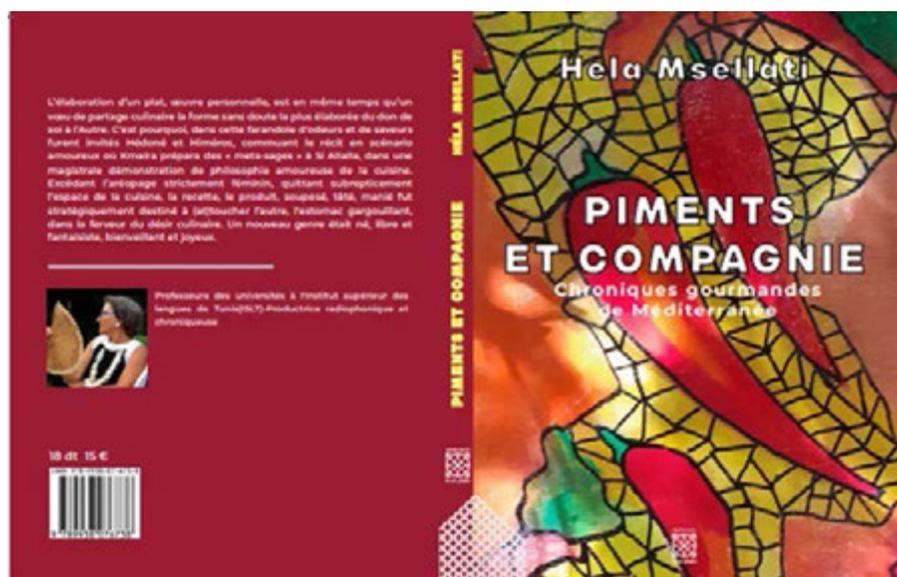
Le Chef du Gouvernement Ahmed Hachani a présidé, jeudi, au Palais du Gouvernement à la Kasbah, la réunion de la Commission supérieure de la production privée d'électricité. Lors de cette réunion, il a pris connaissance de l'état d'avancement des négociations concernant l'appel d'offres relatif à la réalisation de projets de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables d'une capacité de 1700 mégawatts dans le cadre du régime des concessions.

Selon un communiqué de la présidence du gouvernement, Hachani a également, pris connaissance de l'état d'avancement des projets en cours de production d'électricité à partir du solaire d'une capacité de 500 mégawatts dont le coût est estimé à plus de 6 milliards de dinars et qui sont répartis sur plusieurs régions du pays.

Il a à ce propos souligné l'importance d'accélérer la réalisation de ces projets et de lever les obstacles entravant leur mise en œuvre, vu leurs retombées positives sur l'économie et leur contribution à réduire le déficit énergétique et son impact négatif sur le budget de l'Etat.

## «Piments et compagnie»

de Héla Msellati en lice pour le prix littéraire gastronomique Ziriyab 2024



de Méditerranée qu'offre Héla Msellati, dans son merveilleux "Piments et Compagnie" aux éditions Arabesques "est une flambée d'émotions: écriture fine et poétique pimentée d'histoire, d'archéologie et de tout ce qui nous lie en Méditerranée".

L'auteure raconte, "cuisine, fait rissoler la mémoire et les terroirs et nous emporte au fil des pages dans un magnifique voyage avec ses associations glamour ,ses recettes qui chantent ;tomates poivrons et câpres , symphonie d'huile d'olive et ses variations territoriales".

En 200 pages, l'ouvrage en grand format offre un voyage culinaire dans les traditions de table Tunisienne et Méditerranéenne, à travers les saveurs multiculturelles. Professeure des universités à l'Institut supérieur des langues de Tunis, elle propose autant de périples à travers les contrées de cette Méditerranée et qui qui lèvent le voile en particulier sur l'héritage culinaire tunisien.

**Le livre "Piments et compagnie - Chroniques gourmandes de Méditerranée" de Héla Msellati, paru en 2023 aux Editions Arabesques et qui vient de décrocher le prix du meilleur livre francophone de cuisine du monde lors de la 29ème édition des "Gourmand World Cookbook Awards", les 27 et 28 novembre 2023, à Riyad (Arabie Saoudite), est en lice pour le Prix littéraire gastronomique Ziriyab 2024, qui dans sa dixième édition, se posera à Beyrouth au musée Mim pour deux journées gastronomiques et littéraires.**

Destiné à récompenser un livre francophone de gastronomie ou de cuisine, ce prix, fondé par Noha Baz en 2014, (portant le nom d'un musicien esthète et d'un grand gourmet témoin des fastes de la cours des Omeyyades), récompense chaque année un ouvrage francophone dédié à la gastronomie.

Entré dans la sélection 2024 qui célébrera le dixième anniversaire du prix Ziriyab, ce livre, lit-on dans la page facebook du Prix constitue "une découverte extraordinaire de saveurs". Ces chroniques gourmandes

# Tunisiens

## Résidents à l'Étranger





# Dessinez-moi le monde

Quand j'étais plus jeune, j'aimais lire St Exupéry et me prenais quelques fois pour «Le Petit Prince», m'imaginant bien entendu plus princesse que prince. Je demandais innocemment «Dessine-moi un mouton...». Souvent, après quelques lignes, je m'endormais aussi vite par insouciance due à mon jeune âge.

Des années plus tard, avec la perte de mes illusions, j'ai non seulement envie, mais besoin aussi –et d'urgence– de revoir mon atlas du monde. Il me faut non seulement relire mes manuels d'histoire, mais demander à

mon géopoliticien: «s'il te plaît, redessine-moi le monde».

Dans la pratique, il est de tradition de contempler ce qui se passe chez les autres. Loucher sur l'assiette du voisin au restaurant est une pratique courante. Zyeuter la femme du prochain, envier le dernier 4x4 du copain, avoir les yeux plus gros que le ventre... sont des pratiques que vous et moi pratiquons au quotidien.

En politique, quand on commence à pousser, sinon tenter, de pousser ses limites chez le voisin, il fut un temps où l'on appelait cela

de la colonisation. Des guerres, quelques crises économiques, quelques crises ou spectres de crises alimentaires plus tard, cela s'appelle d'une manière chic et élégante la location de concessions agricoles. Je ne sais pas si le fait que quand j'étais plus jeune, je faisais partie de ceux qui jouaient plus à «Richesses du monde» qu'à «Monopoly» y est pour quelque chose. En tout cas, le dernier jeu à la mode est celui de repousser les «frontières transcontinentales».

Dans la vraie vie, la recherche effrénée de terres arables pousse l'Organisation des

Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à mettre en garde contre les risques de "néocolonialisme". Le quotidien britannique The Guardian affirme que la flambée des prix alimentaires à l'échelle mondiale a d'ores et déjà déclenché une deuxième "ruée" vers l'Afrique, certains pays riches dépendant ou pas des importations veulent «externaliser» leur production alimentaire nationale en prenant le contrôle d'exploitations agricoles à l'étranger. L'ONG Grain dresse une liste de pays «accapareurs» de terres qui chercheraient à garantir à leurs populations leurs nourritures, mais pas seulement. L'ONG cite, entre autres : l'Arabie Saoudite, le Japon, la Chine, l'Inde, la Corée, la Libye et l'Égypte....

A titre d'exemple, Daewoo Logistics, un groupe sud-coréen, a conclu avec le gouvernement malgache un accord portant sur la location de 1,3 million d'hectares de terres pour 99 ans. La superficie représente la moitié des terres arables de la grande île et la firme prévoit de produire 500.000 tonnes par an d'huile de palme dans la partie est de Madagascar, et 4 millions de tonnes par an de maïs dans la zone ouest où la location porte sur un million d'hectares.

Ce pays asiatique est 4ème producteur mondiale de maïs et désormais il faudra compter avec

son maïs cultivé en Afrique.

Quand j'étais lycéenne, on présentait les fiches pays par superficie, proportion des terres arables, production... Je me demande, du coup, comment les manuels vont comptabiliser cette production. Comment vont-ils comptabiliser ces extensions géographiques ?

Comment vont être comptabilisées ces productions ? Les terres arables de la Corée plafonnent à 24%, celles de la Chine à 16%, du Japon à 12%, du Bahreïn à 2,8%...

Mais qu'est-ce à dire ? L'exploitation des terres agricoles en Afrique par d'autres pays et par les multinationales étrangères pose aussi le droit à la propriété foncière. L'Afrique souffre. Elle souffre depuis longtemps et devient la scène où tout se joue, sur fond de crise, de panique, de recherche de survie, sinon de profits. Non pas que l'accaparement des terres n'existe pas depuis des siècles. Cela, je m'en souviens encore.

D'ailleurs, durant mon adolescence, il me plaisait de rêver un monde sans frontières, où régnerait une sorte de «Peace and Love» généreux et balayant toutes les inégalités. J'ai vite désenchanté et compris que mon petit prince se devait de dessiner le monde «de brutes»

tel qu'il était. Je ne peux oublier que la découverte de l'Amérique a conduit à l'exclusion des communautés indigènes que l'on connaît, alors que d'autres se sont aussi emparés des territoires occupés par les Maoris en Nouvelle Zélande ou les Zoulous en Afrique du Sud.

L'Égypte, selon la presse du pays des pharaons, s'apprêtait à cultiver du blé pour sa propre consommation sur des terres ougandaises. La Jordanie a annoncé que son pays allait produire des aliments pour ses concitoyens sur des terres que lui avait attribuées Khartoum. L'Arabie saoudite «qui a renoncé, pour des raisons de coûts, à produire sur son territoire des céréales dont elle était devenue exportatrice sur le marché mondial», est aussi fortement intéressée. La pratique commence à s'étendre et la liste des pays qui ont ses visées s'allonge tous les jours.

Selon différentes sources, depuis mars 2008, la recherche de terres agricoles fertiles dans des pays comme l'Ouganda, le Brésil, le Cambodge, le Soudan et le Pakistan vont bon train. Cela s'appelle un échange de bons, mais lointains voisinages.

*Ibtissem*

*(Décembre 2008)*

# KIOSQUE



## LeMag n°105

- Budget 2023 : Le gouvernement Bouden propose des mesures urgentes à prendre
- «Le décret présidentiel sur la réconciliation pénale est inapplicable», affirme Faouzi Abderrahmane
- Fuite des cerveaux tunisiens
- Les beignets de Ghomrassen au patrimoine mondial de l'Unesco?



## LeMag n°101

- IDE : Forte augmentation des investissements étrangers
- Impact de la dévaluation du dinar sur les entreprises publiques
- De l'air pour ne plus avoir soif à l'école
- La nouvelle Golf 8 en Tunisie



## LeMag n°99

- Guerre en Ukraine : L'onde de choc économique sur la Tunisie
- Pas de réduction du déficit énergétique et des prix de l'électricité sans énergies renouvelables
- Suppression des autorisations pour 12 activités économiques
- «El Hadhra» de Fadhel Jaziri : Transe au cœur de la Cité



## LeMag n°91

- Risque Tunisie : Fortes pressions sociales et internationales
- Les exportations du jean tunisien aux USA ont bondi de 69% en 2021
- 1,5 million de Tunisiens auraient payé 570 MDT de pot-de-vin en 2020
- «Yallaa» ou la découverte des joies de la création avec Rania Werda



## LeMag n°85

- Marché financier 2021 : Quel bilan ?
- Loi de finances 2022 : Les sociétés de Commerce International en colère
- Loi de Finances 2022 : Créances fiscales, réduction des pénalités et facilités de paiements
- Récit d'une aventure artistique de Rached Zarrai Miladi



## LeMag n°79

- Recouvrement : Un frein à la pérennité de l'entreprise
- Re\*Connect, promouvoir les femmes évoluant dans l'IT
- Marché de l'automobile: Des immatriculations en légère baisse en octobre
- La Tunisie n'a pas besoin du FMI pour financer son économie

# Épargne, Placements, Épargne Retraite

## Le Guide 2024

bientôt



pour plus d'informations  
consultez-nous

Email : [img@planet.tn](mailto:img@planet.tn)

بنك الوفاق  
WIFAK BANK  
بنك الجميع



للمرة الثانية على التوالي

الأفضل في خدمة العملاء

